

## Guy Fischer, sénateur du Rhône.

Le département du Rhône a toujours été le fer de lance de nouvelles expérimentations. Dès 2005, le Président Michel Mercier instaurait le contrôle sur le train de vie des bénéficiaires du RMI. En 2006, il acceptait une expérimentation sur la protection de l'enfance qui consistait à confier la mise en œuvre de certaines mesures judiciaires d'assistance éducative aux Conseils généraux et non plus à l'État. En 2008, il se proposait « *département pilote* » pour la mise en œuvre du RSA. En décembre 2010, les élus apprenaient par voie de presse, la création par Gérard Collomb, sénateur-maire de Lyon et Président de la Communauté urbaine, d'un « *pôle métropolitain* » englobant les intercommunalités existantes sans les supprimer. En mai 2012, Michel Mercier constituait une nouvelle commune, à sa main, « *Thizy-les-Bourgs* » fusion de cinq communes, puis démissionnait de la Présidence du département afin de se consacrer à son nouveau fief du Haut-Beaujolais. Enfin, toujours par voie de presse, les élus rhodaniens découvraient le partage du département en deux, la naissance de la métropole européenne de Lyon et d'un nouveau département ; nos deux « *seigneurs* » se partageaient le territoire sans attendre la discussion du projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles ! Au 1er janvier 2015, le « *nouveau Rhône* » comptera 13 cantons, 230 communes et un peu plus de 429 000 habitants. Quant à la

■ **Cette réorganisation territoriale ouvrira la voie à un recul sans précédent de la démocratie locale.**

Métropole de Lyon, elle sera constituée de 58 communes et pas moins de 1 315 200 habitants. Les quelque 4 000 employés départementaux rejoindront les 6 500 salariés du Grand Lyon. Chacun n'ayant pour l'instant aucune indication sur les conditions du transfert, pas plus que sur les vraisemblables suppressions de postes. Voilà la réalité dans le département du Rhône. Je suis pour ma part convaincu que cette réorganisation territoriale ouvrira la voie, avec le Grand Paris, l'agglomération marseillaise et de futures métropoles, à un recul sans précédent de la démocratie locale ! À cet égard, la réforme territoriale que vient d'annoncer François Hollande confirme nos pires craintes : les départements français disparaîtront à l'horizon 2020 et le nombre de régions sera divisé par deux. Ainsi, lorsque nous parlons d'un « *big bang* » territorial qui s'apprête à ébranler notre édifice républicain, nous faisons le constat que tout se tient : il s'agit clairement de remodeler l'organisation du pays pour mieux la soumettre aux exigences libérales de Bruxelles. Cette politique est la traduction concrète de la ratification du traité européen sur la stabilité, la coordination et la gouvernance au sein de l'Union qui soumet les états aux pouvoirs des marchés et conduit aux politiques d'austérité que nous connaissons. Intercommunalités, grandes régions, États, Europe... Telle semble être la future organisation, la vision portée par le gouvernement, dans le cadre d'un État fédéral s'inscrivant au sein d'une Europe intégrée.

## Paul Vergès, sénateur de la Réunion.

La recherche de l'autonomie et de l'efficacité énergétiques est une priorité, notamment pour réduire la dépendance de la France à l'égard des importations d'énergie fossile. En outre, la lutte contre la précarité énergétique est une priorité sociale. Les actions contribuant à l'efficacité énergétique ont donc une conséquence notable sur le pouvoir d'achat des ménages. Enfin, la France a une avance certaine dans le secteur de la recherche en matière d'énergies renouvelables. Ce constat est valable pour l'ensemble du territoire hexagonal. Il l'est encore plus pour les îles. Elles sont confrontées aux problèmes majeurs de ce 21<sup>e</sup> siècle. En effet, elles sont les sentinelles du changement climatique et sont les premières affectées par la hausse du niveau des mers et océans. Mais ces îles – notamment La Réunion dans l'océan Indien – ont des atouts considérables concernant la question de l'énergie. Totalement dépendantes de l'extérieur, pour leur approvisionnement énergétique, que ce soit en pétrole, en gaz ou en charbon, elles vivent dans une insécurité de l'approvisionnement. En outre, le coût d'importation des énergies fossiles est extrêmement élevé. Or, dans le même temps, du fait de leur position géographique, ces îles bénéficient de tous des éléments nécessaires pour parvenir rapidement à l'autonomie énergétique : les énergies de la mer, la géothermie, l'hydraulique, l'éolien ; le solaire ; la biomasse... Elles ont des atouts pour atteindre l'autonomie énergétique et éliminer l'importation d'énergies fossiles. Outre le gain financier, l'impact sur les émissions de gaz à effet de serre est considérable. En effet, environ 3/4 des émissions humaines de CO2 au cours

■ **Les Outre-mer – et notamment La Réunion – sont un laboratoire pour un nouveau modèle de développement où la croissance économique doit servir le progrès social.**

des 20 dernières années sont dues à la combustion d'énergies fossiles. Les Outre-mer français – et notamment La Réunion – sont un laboratoire pour un nouveau modèle de développement où la croissance économique doit servir le progrès social. Ils ont su valoriser des atouts qui n'existent ni en Europe ni dans les pays développés. Enfin, les énergies renouvelables sont porteuses d'enjeux industriels, et peuvent être une vitrine nationale pour l'export et un facteur d'aide au développement. C'est dans ce contexte que j'ai envoyé une proposition de résolution à l'ensemble des sénatrices et sénateurs. Cette résolution préconise une valorisation des réalisations menées outre-mer en général et dans la zone Océan indien en particulier, en matière de politique de maîtrise de la consommation d'énergie et de production d'énergies renouvelables. La résolution invite donc le gouvernement à faire preuve d'ambition et à mettre en avant ces expérimentations réussies lors de la 21<sup>e</sup> Conférence des Parties à la CCNUCC (Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques) (21 COP) et de la 11<sup>e</sup> session de la réunion des Parties au Protocole de Kyoto, événements qui se dérouleront à Paris, à l'automne 2015. Cette initiative concrète, réalisable et significative serait le message adressé à toutes les populations et à tous les peuples de cette zone Océan indien et envoyé aux pays participant à la Conférence de Paris en 2015. Car la crédibilité sur la scène internationale, en matière de lutte contre le changement climatique, dépendra largement de la capacité à réussir cette Conférence de Paris.

## Gérard Le Cam, sénateur des Côtes-d'Armor.

L'agriculture bretonne et française, c'est avant tout des femmes, des hommes, des exploitations agricoles diverses, des modes de production variés, des produits de terroir de très grande renommée et surtout des productions de masse, dont la qualité peuvent aller du très correct au médiocre. L'agriculture ce sont aussi des familles qui aiment leur métier par passion et aspirent à vivre décemment des revenus de leurs productions tout en assurant notre alimentation quotidienne. Ces familles contribuent à structurer et dynamiser les communes rurales, montagnardes ou périurbaines où elles vivent. En seize ans de mandat au sénat, j'ai connu trois lois agricoles et une loi destinée au développement des territoires ruraux : force est de constater que les exploitations diminuent en nombre et croissent en surface, que les revenus agricoles sont toujours aussi faibles, inégaux selon les productions et instables au gré des crises à répétition. C'est donc dans le contexte de la nouvelle loi d'Avenir agricole, dans celui de la nouvelle PAC et enfin dans celui de la réforme territoriale que va évoluer la ruralité de demain. La loi d'Avenir agricole que nous soutenons propose une réorientation de l'agriculture française vers l'agro-écologie tout en alliant les performances économiques, environnementales et sociales. Il s'agit entre autres de réduire significativement les intrants (engrais, pesticides...) et de développer les recherches agronomiques pour produire mieux. Des secteurs comme la viticulture ou l'arboriculture sont déjà capables de démontrer qu'il est possible de faire mieux. Seule ombre au tableau de la loi, mais de taille : la stabilité des cours et l'assurance de revenus rémunérateurs ne sont pas garanties, loin s'en faut. Nous avons pourtant proposé de nombreux amendements pouvant améliorer la stabilité des revenus agricoles (coefficient multiplicateur, prix minimum rémunérateur...) amendements toujours refusés au nom de la « concurrence libre et non faussée ». La nouvelle politique agricole européenne se poursuit dans un esprit de concurrence sauvage entre pays et non de solidarité ou de complémentarité. L'abandon des quotas laitiers en 2015 va accentuer l'irrégularité des cours et favoriser la course à l'agrandissement. Les lobbies des semenciers, des OGM et des pesticides tentent d'enfoncer les dernières portes de résistance à Bruxelles pour imposer leur modèle intensif et polluant à toute l'Europe. Enfin les discussions en cours sur l'accord transatlantique n'annoncent rien de rassurant pour l'agriculture : importation de poulets chlorés, de bœuf aux hormones et déstabilisation de nos productions locales ! L'agriculture qui est un pilier de la ruralité n'est donc pas près de sortir des turbulences et ce n'est pas la réforme territoriale annoncée qui prive les collectivités locales de moyens financiers et de compétences qui permettra d'accompagner nos agriculteurs. Dans la commune où je suis maire, nous avons décidé d'accorder 3000 euros aux jeunes agriculteurs qui s'installent, la communauté de communes en fait autant. Allons-nous pouvoir continuer demain ?

# initiatives

JOURNAL DU GROUPE COMMUNISTE RÉPUBLICAIN ET CITOYEN



UNE VOIX DIFFÉRENTE  
*au Sénat*

Numéro 90 - Juin 2014

**28 SEPTEMBRE** ÉLECTIONS SÉNATORIALES

**NON** à la finance  
à l'austérité  
à une réforme libérale  
des territoires

**OUI** à nos communes  
à nos départements  
à nos régions  
à nos services publics

**Avec le groupe CRC  
des élus qui ne renoncent pas  
aux idéaux de démocratie,  
de progrès et de justice sociale**

## Vote, mode d'emploi

Le 28 septembre, 178 sièges de sénateurs, sur les 348 que compte la seconde chambre du Parlement, seront renouvelés. 119 sont à pourvoir à la représentation proportionnelle, dans les circonscriptions qui élisent trois sénateurs ou plus, et 59 au scrutin majoritaire, dans les circonscriptions qui élisent

un ou deux sénateurs. Cinq élus du groupe CRC sont renouvelables : Guy Fischer dans le Rhône ; Mireille Schurch dans l'Allier ; Thierry Foucaud en Seine-Maritime ; Gérard Le Cam dans les Côtes-d'Armor ; Isabelle Pasquet dans les Bouches-du-Rhône.

## Femmes, un combat permanent

La lutte en faveur des droits des femmes fait partie des combats portés par les élus communistes, républicains et citoyens. Car, agir en faveur de l'égalité, c'est agir en faveur de la démocratisation de toute la société. Malgré l'existence de nombreux dispositifs législatifs – ayant trait à l'égalité d'accès aux mandats électoraux et aux responsabilités électives, à l'égalité professionnelle et salariale, à la lutte contre les violences envers les femmes, au libre accès à la contraception et à l'interruption

volontaire de grossesse – nous ne pouvons que constater la persistance des inégalités qui frappent les femmes dans toutes les sphères de notre société. Le projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, que le groupe CRC a voté, a permis d'aborder les différents aspects

de cette problématique dans une approche intégrée. Reste que l'examen de ce texte a montré que le chemin vers l'égalité réelle était encore long. Pour preuve, toutes nos propositions pour enrichir le volet « égalité professionnelle », point faible majeur de ce texte, ont été rejetées. Or, au cœur de l'accès à l'égalité, il y a la question de l'indépendance économique des femmes et donc celle de l'égalité salariale. Ce qui implique de rompre avec l'austérité. Rappelons qu'en France, en moyenne, les salaires des femmes sont inférieurs de 27% à ceux des hommes malgré une première loi votée en 1975. Et que le travail à temps partiel

concerne à 82% des femmes. Ce texte est donc un premier jalon, d'autres seront nécessaires. Cette impulsion transversale doit être maintenue et intensifiée. Ce qui implique d'investir les champs que sont l'éducation, la déconstruction des stéréotypes, la parentalité, pour permettre notamment un accès des femmes à toutes les catégories de métiers. Parce que la commune est le maillon le plus proche des populations, elle a véritablement un rôle à jouer dans la construction et la promotion active de l'égalité des

femmes et des hommes au quotidien. Qu'il s'agisse des compétences propres à la commune, de son fonctionnement, de son organisation interne, du travail de collaboration qu'elle mène avec l'ensemble des partenaires locaux et associatifs, les champs d'action sont nombreux pour

construire une société de l'égalité. Et parce que l'égalité se construit au quotidien, elle ne pourra l'être que par l'engagement du plus grand nombre. Agir pour parvenir à un nouvel âge de l'émancipation des femmes, telle est l'ambition que je porte depuis trois ans à la tête de la Délégation aux droits des femmes du Sénat. Et parce que rien n'est jamais acquis dans la défense des droits – je pense par exemple aux dernières attaques contre le droit à l'avortement – j'appelle donc plus que jamais à la vigilance et à la mobilisation pour que l'égalité entre les femmes et les hommes devienne enfin une réalité.

**Brigitte Gonthier-Maurin**, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la Délégation aux droits des femmes.

**Parce que la commune est le maillon le plus proche des populations, elle a véritablement un rôle à jouer dans la construction et la promotion active de l'égalité des femmes et des hommes au quotidien.**

## Monsieur le Premier ministre...

La défaite de la gauche aux élections municipales a été sévère et même injuste souvent à l'égard d'élus locaux qui avaient bien géré leur collectivité, qui s'étaient beaucoup investis pour leur population. Mais la politique du gouvernement, hier dirigée par Jean-Marc Ayrault est si impopulaire qu'elle ne pouvait pas ne pas être sanctionnée par les citoyens. En septembre 2011, le Sénat passait à gauche, c'était un premier signe d'espoir, l'enthousiasme était réel, le peuple de gauche sentait venir la fin du règne de Nicolas Sarkozy. Avec la victoire de François Hollande une majorité confortable du peuple a cru au vrai changement, à l'amélioration de ses conditions de vie, au progrès social, à plus de justice et d'équité. Le candidat François Hollande avait affirmé que « l'âme de la France, c'est l'égalité »... Il avait aussi clamé haut et fort que l'ennemi de la France était invisible, c'était la finance.

Le lourd bilan de Nicolas Sarkozy aurait dû conduire le gouvernement à changer vraiment de cap, à s'en prendre aux racines du mal, à mettre en œuvre une politique qui s'en prenne à la fracture sociale et aux injustices qui n'ont cessé de s'aggraver depuis plus de vingt ans. L'abstention massive aux élections européennes

**Ne laissez pas le grand capital et les multinationales prendre le pouvoir et imposer le diktat des milliardaires de tous les pays !**

du 25 mai dernier et le score très élevé du FN conjugué à la chute du Parti socialiste sont un deuxième avertissement exceptionnellement fort dont il est urgent de tenir compte. De mon point de vue, vous faites fausse route en ne desserrant pas l'étau des contraintes du Pacte de stabilité. Pourquoi vouloir réduire à marche forcée les déficits publics en période de croissance nulle alors que seuls les investissements publics soutiennent l'activité ainsi que la consommation des ménages ? L'austérité que vous imposez, sans d'ailleurs l'admettre, ne peut pas ouvrir la voie au redressement de notre pays. Le chômage de masse n'a pas commencé la moindre décrue, les familles populaires et la jeunesse sont dans une souffrance encore plus grande aujourd'hui. Le malaise est profond, notre modèle social vole en éclat, et la gauche au pouvoir donne un triste spectacle. La réforme territoriale envisagée par Nicolas Sarkozy avait été rejetée par les grands électeurs. Celle que vous préparez va dans le même sens, mais beaucoup plus loin. Les maires et les conseillers municipaux, les conseillers généraux et régionaux ont peur et la population se demande si elle va être consultée sur un sujet aussi important, qui la concerne au premier chef. Ne laissez pas le grand capital et les multinationales prendre le pouvoir et imposer le diktat des milliardaires de tous les pays ! La démocratie est malade, la population très déçue quand elle n'est pas désespérée. Après les élections municipales et le vote aux Européennes, montrez-nous d'urgence que vous avez écouté, entendu et compris le message. Après, il sera trop tard. Avec l'espoir d'un changement de cap de votre gouvernement, je vous prie de croire monsieur le Premier ministre, à l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lettre à Manuel Valls, 26 mai 2014

**Michel Le Scouarnec**, sénateur du Morbihan.

### LES 21 SÉNATEURS DU GROUPE CRC



**Éliane ASSASSI**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.



**Marie-France BEAUFILS**, sénatrice d'Indre-et-Loire.



**Michel BILLOUT**, sénateur de Seine-et-Marne.



**Éric BOCQUET**, sénateur du Nord.



**Jean-Pierre BOSINO**, sénateur de l'Oise.



**Laurence COHEN**, sénatrice du Val-de-Marne.



**Cécile CUKIERMAN**, sénatrice de la Loire.



**Annie DAVID**, sénatrice de l'Isère, présidente de la commission des Affaires sociales.



**Michelle DEMESSINE**, sénatrice du Nord.



**Évelyne DIDIER**, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.



**Christian FAVIER**, sénateur du Val-de-Marne.



**Guy FISCHER**, sénateur du Rhône.



**Thierry FOUCAUD**, sénateur de Seine-Maritime, vice-président du Sénat.



**Brigitte GONTHIER-MAURIN**, sénatrice des Hauts-de-Seine, présidente de la délégation aux Droits des femmes.



**Pierre LAURENT**, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF.



**Gérard LE CAM**, sénateur des Côtes-d'Armor.



**Michel LE SCOUARNEC**, sénateur du Morbihan.



**Isabelle PASQUET**, sénatrice des Bouches-du-Rhône.



**Mireille SCHURCH**, sénatrice de l'Allier.



**Paul VERGÈS**, sénateur de La Réunion.



**Dominique WATRIN**, sénateur du Pas-de-Calais.



# À NOTRE AVIS

Par **Éliane Assassi**, sénatrice de Seine-Saint-Denis, présidente du groupe CRC.

## Des élus porteurs d'un espoir à gauche

**D**epuis le dernier renouvellement sénatorial, beaucoup de bouleversements politiques se sont produits : le Sénat pour la première fois de son histoire a basculé à gauche, en 2012 Nicolas Sarkozy est battu et François Hollande élu. Avec ce slogan : le changement, c'est maintenant. Mais l'automne 2012 est très vite celui de la déception : le Traité budgétaire européen Merkel/Sarkozy devient le Traité Merkel/Hollande sans la réorientation promise de l'Europe. Le chômage grimpe en 2013, les entreprises, petites et grandes continuent à fermer et la Bourse se redresse fortement. L'austérité s'impose, les promesses de campagne s'évanouissent. 2014 commence par l'annonce du Pacte de compétitivité par le Chef de l'État, et se poursuit logiquement par la sanction lourde des élections municipales. La débâcle des Européennes marquée par le succès du Front national qui, même relativisé par la faible participation, doit être pris au sérieux. La colère se transforme en amertume et en repli sur soi. Le peuple de gauche attendait un changement après les années fric et de l'hyperprésidence. Il espérait une politique fidèle au discours du Bourget de février 2012 qui dénonçait justement la finance et ses méfaits.

La capitulation devant les marchés et les tenants du libéralisme européen s'est concrétisée par la ratification du TSCG (le Traité Merkel/Sarkozy), puis l'adoption par notre pays de la règle d'or, ensemble qui signe l'abandon de la souveraineté budgétaire par notre pays et la soumission aux dogmes austéritaires. D'une certaine manière, la partie s'est jouée à ce moment-là. Ne pas sortir du carcan imposé par la Commission européenne et la BCE bloque toute volonté de mettre en œuvre une politique de gauche fondée sur le service public, la satisfaction des besoins et surtout la relance de l'économie par une politique de croissance qui intègre les exigences du développement durable.

### **Cela ne peut plus durer : tous les faits et gestes du gouvernement**

— à quelques heureuses exceptions près — semblent dictés par les obligations de Bruxelles : lois de finances, lois de financement de la sécurité sociale coulées dans le moule de la réduction des dépenses publiques et lois comme l'ANI, déclinant la réduction du coût du travail, c'est-à-dire réduction des droits pour les salariés et satisfaction d'un patronat qui n'en attendait pas tant de la gauche. Pourtant, de septembre 2011 au printemps 2012, des mesures portant clairement l'empreinte de la gauche ont été adoptées au Sénat : réorientation budgétaire vers une nouvelle

répartition des richesses, propositions de loi sur le travail du dimanche, vote par le groupe socialiste d'une proposition de loi interdisant les licenciements boursiers. Le premier texte voté par le Sénat de gauche en octobre 2011 fut une proposition de loi de notre groupe supprimant le conseiller territorial pour garantir le respect des départements et des régions. Le 5 octobre 2012, ce furent les États généraux de la Démocratie territoriale.

**Une autre politique était donc possible.** Notre groupe n'y renonce pas, comme s'attache à le montrer ce numéro d'Initiatives sans prétendre à l'exhaustivité. Il s'est battu avec acharnement contre la politique dévastatrice, profondément réactionnaire de Nicolas Sarkozy. Nous avons poussé, par nos propositions, le jeune Sénat de gauche à faire preuve d'audace. Nous sommes demeurés fidèles à ces convictions en appelant le gouvernement de Jean-Marc Ayrault à changer de cap. Ce dernier et le Président de la République sont restés sourds à nos alertes. Ils se sont enfoncés dans le renoncement. Aujourd'hui, la gauche est en grande difficulté. La déception à l'égard du Parti socialiste est si forte qu'elle a rejaili sur l'ensemble de ses composantes. Nous l'avons dit clairement à Manuel Valls : nous ne le suivons pas sur le chemin de l'austérité et nous combattons la soumission assumée aux marchés qui s'annonce. Mais notre rejet clair et net de ces options libérales s'accompagne d'une ouverture franche à tous ceux — socialistes, écologistes, femmes et hommes de gauche de tout horizon — qui ne supportent plus les choix libéraux mis en œuvre. Un nouveau rassemblement est à construire, large, déterminé. Nos candidats aux prochaines élections sénatoriales porteront cet objectif ambitieux : créer une alternative à gauche, pour éviter que cette assemblée revienne à droite après une trop brève parenthèse. La situation vécue par notre peuple appelle le vote de lois qui rompent avec les logiques libérales et qui redonnent de l'espoir.

### **Évelyne Didier, sénatrice de Meurthe-et-Moselle.**

**A**vertie par quelques maires de Meurthe-et-Moselle fin 2008, je me suis emparée dès lors d'un sujet qui touche de nombreuses collectivités locales en France : les charges financières concernant les ouvrages de rétablissement des voies. En effet, lors de la construction d'une nouvelle infrastructure de transport (voie ferrée, voie navigable, autoroute), des ouvrages d'art sont parfois construits par le gestionnaire afin de rétablir la continuité de la voie communale, voire départementale, ainsi interrompue. A l'heure actuelle, en l'absence de disposition législative, c'est la jurisprudence qui s'applique : la collectivité, propriétaire de la voie portée, est entièrement responsable de l'ouvrage puisque celui-ci est un élément constitutif de cette voie. Elle doit donc en assurer l'entretien, la réfection et le renouvellement. Se pose alors un terrible problème financier pour des communes qui, la plupart du temps, sont dans l'incapacité de payer la facture. Aussi, j'ai sollicité le ministre des Transports de l'époque, Dominique Bussereau, qui a accepté la création d'un groupe de travail sur le sujet. J'y propose un principe simple et de bon sens : au gestionnaire de l'infrastructure de transport nouvelle la prise en

charge de l'ensemble des dépenses relatives à la structure de l'ouvrage, à la collectivité qui accueille l'ouvrage les dépenses concernant la chaussée et les trottoirs. Après un long bras de fer avec les services de l'État, réticents à une modification de la jurisprudence, la proposition de loi est déposée au sénat en juillet 2011, puis débattue et adoptée à l'unanimité en janvier 2012. Pour son passage à l'Assemblée nationale, je mobilise mes collègues députés de gauche. Le groupe GDR inscrit finalement le texte dans sa niche parlementaire pour un débat en séance le 22 mai dernier. Un long travail de négociation a dû s'engager avec le gouvernement : amendements, reformulations... Il n'était pas question que le texte initial soit amputé de son principe de base, énoncé plus haut, et aille à l'encontre de tout ce qui avait été entrepris. Il a fallu le réaffirmer avec force même si, en contrepartie, des compromis ont dû être faits. Au final, même si le gouvernement a introduit la possibilité d'adapter le principe que j'ai proposé en fonction des capacités techniques et financières des collectivités concernées, même s'il a également été

décidé que, pour les ouvrages existants, seules les situations les plus urgentes, celles n'ayant pas de convention ou faisant l'objet d'un contentieux, devront être traitées, la grande victoire réside dans un soutien ultime du gouvernement et de l'ensemble des partis au principe de référence qui sera bien établi clairement dans la loi : la prise en charge par le gestionnaire de la nouvelle infrastructure de l'ensemble des charges relatives à la structure de l'ouvrage d'art. Par ce simple énoncé, les collectivités se trouveront enfin protégées par une règle juste et équitable inscrite dans la loi. Le reste fera l'objet d'un décret, à la rédaction duquel je compte bien m'associer.

**Avec la prise en charge par le gestionnaire de l'ensemble des charges relatives à la structure de l'ouvrage d'art, les collectivités se trouveront enfin protégées par une règle juste et équitable inscrite dans la loi.**

Le texte de loi ainsi adopté deviendra officiel après une seconde navette parlementaire. Le gouvernement a promis son inscription à l'ordre du jour du Sénat, lors de la session extraordinaire début juillet. Bien entendu, avec mes collègues du groupe CRC, nous veillerons à ce que le texte soit voté conforme pour une application la plus rapide possible.

- **Refusons la soumission aux marchés financiers. Pages 4 et 5**
- **Non à une réforme territoriale dictée par le libéralisme. Pages 6, 7, 8 et 9**
- **Défendons et modernisons nos services publics. Page 10 et 11**
- **L'emploi et les salariés plutôt que les profits des actionnaires. Page 12 et 13**
- **La nécessaire réhabilitation de l'impôt républicain. Page 14 et 15**

# Refusons la soumission aux marchés financiers

La bourse ou la vie ? Les actionnaires et leur soif de profits ou le bien-être de tous ? La question peut paraître simpliste, mais à l'heure où les marchés financiers ont pris le pouvoir, avec la bénédiction des formations politiques défendant le libéralisme, elle est devenue essentielle. François Hollande a choisi : en faisant sien le traité Merkel-Sarkozy, il a accepté d'inféoder la France à l'Europe libérale et aux puissances de l'argent. Un choix validé ensuite par de très nombreux parlementaires. Débats expédiés et consensuels, large accord allant de la droite au PS en passant par EELV, votes sans surprise : le mois d'octobre 2012 restera dans la vie politique française comme le moment où une écrasante majorité de députés et de sénateurs a approuvé, loin des Français et avec une certaine banalisation, le carcan libéral européen. En ratifiant d'abord ce Traité sur la Stabilité, la Coopération et la Gouvernance au sein de l'Union européenne ; puis en votant « la règle d'or » qui transpose dans le droit national le principe d'une réduction obligatoire et mécanique des déficits publics. Si quelques élus socialistes se sont prononcés contre et si les écologistes, affichant une nouvelle fois leurs contradictions, voire leur incohérence, ont refusé le TSCG avant d'approuver la règle d'or, seuls les parlementaires du Front de gauche ont rejeté en bloc le traité et son application concrète, faisant entendre une partition discordante, estimant même que cette ratification était « une faute politique ». Le traité donne en effet un pouvoir dé-

mesuré à la Commission et prive les États de leur souveraineté budgétaire. La « règle d'or » limite le déficit budgétaire « structurel », c'est-à-dire hors aléas de la conjoncture, à 0,5 % du PIB des États. Un objectif qui doit être atteint le plus rapidement possible. En France, un Haut Conseil des finances publiques veille maintenant à cet objectif, usurpant ainsi les droits du Parlement. « C'est l'ensemble des administrations publiques qui seront soumises à cette règle, et pas seulement les administrations de l'État, mais aussi les collectivités territoriales, les dépenses de régimes obligatoires de base de la sécurité sociale, ainsi que l'objectif national de dépenses d'assurance maladie de l'ensemble de ces régimes, s'indignent les sénateurs communistes. La création du Haut Conseil des finances publiques va désormais priver les citoyens et leurs représentants d'une grande part de leur capacité de contrôle de l'action publique. Le fondement de ces projets est d'attacher durablement notre pays à l'étroite conception budgétaire qui régit aujourd'hui les destinées de l'Union européenne. Des-saisir le peuple et ses représentants de son pouvoir budgétaire est contraire à l'article XIV de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui pose, en rupture avec l'autocratie d'alors, le principe du contrôle des finances du pays par le peuple, et lui seul. Ce que ces textes tentent de finaliser aujourd'hui, c'est une autocratie d'une forme nouvelle, celle des marchés, organisée par des institutions non élues ! » Quelques mois auparavant, en raison de l'abstention des sénateurs socialistes, le Sénat avait déjà autorisé sans difficulté la ratification du Mécanisme européen de stabilité, en février 2012, comme l'avait fait auparavant l'Assem-

blée nationale. Seul le groupe CRC s'est opposé à cette ratification, ainsi que trois sénateurs socialistes, huit écologistes et trois élus du RDSE. À sa façon, le MES consacre la domination des marchés sur le vieux continent : c'est un nouveau jackpot pour les banques. Le MES a pour vocation de prêter des fonds aux États qui éprouvent des difficultés à emprunter sur les marchés financiers. De quelle manière ? En renforçant le pouvoir des marchés financiers ! Explication. Les banques, qui peuvent emprunter à 1 % auprès de la Banque centrale européenne (BCE), prêteront au MES à un taux nettement supérieur. Le MES prêtera aux États à un taux encore supérieur et ces fonds serviront à payer la charge de la dette qui entrera dans les coffres des banques. C'est la solidarité version néolibérale, les banques solidaires avec elles-mêmes !



## La menace du Grand marché

Négocié dans l'opacité la plus complète, le projet de Grand marché transatlantique entre l'Union européenne et les États-Unis suscite les plus grandes craintes, avec son lot de menaces sur les droits sociaux et l'emploi, l'environnement, l'agriculture, les droits civiques, la vie privée, l'exception culturelle française, la santé, la régulation financière et même la démocratie... « La nouveauté que pourrait introduire le traité transatlantique est la possibilité, pour les sociétés multinationales, de poursuivre, en leur nom propre, un pays dont la réglementation aurait un effet restrictif sur leur déploiement commercial, pointe particulièrement Michel Billout. Une cour spéciale pourrait condamner un État à de lourdes réparations dès lors que sa législation limiterait les profits espérés par la société. Dans de telles conditions, la souveraineté des États serait totalement remise en cause. Cela signifierait que, à tous les échelons démocratiques, seules les politiques répondant aux intérêts des grands groupes industriels et financiers seraient applicables. Les entreprises pourraient ainsi faire appel de décisions concernant les politiques de santé, la protection de l'environnement, la régulation des marchés financiers... Dans un tel contexte, où les parlements seraient dépossédés de leurs prérogatives et les citoyens totalement privés de recours, pourrait-on encore se référer à la démocratie ? »

## Austérité matin, midi et soir

La conséquence de cette soumission volontaire et assumée à l'Europe des marchés porte un nom : l'austérité. La réduction des dépenses publiques satisfait à cette logique dont découle naturellement le « pacte de responsabilité » annoncé par François Hollande. Ce plan de rigueur de 50 milliards d'euros s'appuie sur deux dogmes portés aux nues par cette Union : la concurrence libre et non faussée, ainsi que l'obsession permanente pour la baisse du « coût » du travail, entendez des salaires et des cotisations sociales. C'est en leur nom que le gouvernement multiplie les cadeaux au Medef. Comme le CICE, le Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, ou la suppression annoncée des cotisations patronales de la branche famille. Autre exemple de cette dépendance « austéritaire » : pour bénéficier des fonds du Mécanisme européen de stabilité, un État devra obligatoirement souscrire à la règle d'or, et plus généralement, se soumettre

aux règles imposées par la Commission européenne, la BCE et le Fonds monétaire international. Troïka qui est à l'œuvre en Grèce, avec les résultats que l'on connaît. « L'Europe libérale n'est malheureusement pas un mythe, déplorent les élus du groupe CRC. Le désastre grec et celui qui menace au Portugal, en Espagne et en Italie démontrent qu'en laissant la voie libre aux spéculateurs – faut-il rappeler les dogmes maastrichtiens de la libre circulation des capitaux et de la concurrence libre et non faussée ? –, on a fait le malheur des peuples et, bien entendu, celui des plus défavorisés. Cela fait bien longtemps que les partisans de cette Europe ont laissé tomber les peuples, les Grecs comme les autres. »

**Michel Billout, sénateur de Seine-et-Marne.**

« *Dès le départ, François Hollande a claqué la porte à l'espérance en approuvant le traité budgétaire européen Merkel-Sarkozy. C'est cette orthodoxie libérale qui fonde la politique d'austérité.* »

**Éliane Assassi,**  
sénatrice de Seine-Saint-Denis,  
présidente du groupe CRC

**A**u lendemain des élections européennes, nous devons nous interroger sur le devenir de l'Union européenne. Même si dans certains pays comme la Grèce ou l'Espagne, la gauche de transformation sociale a progressé de façon spectaculaire, ailleurs le scrutin a été marqué par la montée de l'extrême droite et surtout par un taux d'abstention très important. La légitimité démocratique du Parlement européen en sort donc très affaiblie. Il s'agit d'un désaveu de la grande majorité des Européens pour cette Europe ultralibérale qui impose partout le dogme de l'austérité. En tant qu'élus, nationaux, territoriaux ou locaux, cette situation nous interpelle. D'abord parce que l'austérité nous contraint à réduire les investissements, les emplois et les services publics. Or, en France, la diminution des dotations de l'État aux collectivités comme les 11 milliards d'euros d'économie à réaliser en 3 ans, après le gel et une première baisse des dotations, trouve leur origine dans les recommandations budgétaires de la commission européenne pour chaque pays. Tout comme la réforme des collectivités locales mises en œuvre en 2010 par Sarkozy et aggravée aujourd'hui par Hollande qui n'est ni plus, ni moins que l'application d'une recommandation de la commission européenne, au nom du conseil européen, demandant à la France de diminuer le nombre de ses collectivités territoriales qu'elle considère comme trop coûteuses. Cette réforme, déjà mise en œuvre dans de nombreux pays européens, nous est imposée en France sans aucune concertation. Elle tourne même le dos aux conclusions des États généraux de la démocratie territoriale organisés par le Sénat à l'automne 2012. Ainsi des institutions européennes à la légitimité démocratique plus que douteuse sont en train de s'attaquer à la démocratie de proximité, à la démocratie participative. C'est insupportable ! Ce sont au contraire des objectifs de coopération qui devraient prévaloir pour réorienter l'Union européenne. Pour ce faire, il est indispensable d'associer les élus de chaque pays afin de mettre en adéquation les attentes locales et européennes et non d'en réduire sans cesse le nombre. Les collectivités territoriales représentent plus de 70 % de l'investissement public réalisé dans notre pays. Elles sont donc un élément essentiel pour relancer l'écono-

mie. Chaque niveau est pertinent et a permis jusqu'à maintenant de conduire des politiques ambitieuses en adéquation avec les besoins des habitants, parfois même en les associant à la prise de décision. Ce qui est exigé aujourd'hui en terme de réduction du nombre de collectivités et d'élus est un non-sens démocratique, une recentralisation des pouvoirs, un éloignement des citoyens. Il est donc urgent que les élus locaux, territoriaux et nationaux réagissent et ne laissent pas faire ce démantèlement

- **Des institutions européennes à la légitimité démocratique plus que douteuse sont en train de s'attaquer à la démocratie de proximité, à la démocratie participative.**
- **C'est insupportable !**

de nos institutions au niveau national. Ils doivent également agir au sein de l'Union européenne pour exiger que ces institutions reconnaissent le rôle des collectivités locales dans les politiques de développement et contribuent à leur faciliter l'accès aux fonds et programmes européens. L'Union européenne doit cesser d'être exclusivement au service des marchés financiers. Si l'on veut vraiment que les citoyens s'impliquent dans la construction européenne, l'UE doit contribuer au progrès social, au développement démocratique. Les particularités démocratiques de chaque nation doivent donc être respectées. N'en déplaise aux promoteurs d'un fédéralisme accru, c'est l'intérêt des peuples qui doit être défendu !

## NOUS PROPOSONS

### EUROPE

**Réorientation de la construction européenne. Rupture avec l'austérité. Politique d'investissement. Harmonisation par le haut des standards sociaux, pour lutter contre le dumping social et les délocalisations. Valorisation de la protection sociale et de la formation, qui sont des atouts, et non des obstacles à la productivité. Promotion des services publics. L'Europe doit favoriser les coopérations mutuellement avantageuses, investir dans les dépenses sociales utiles et favoriser un développement économique qui vise au bien-être humain et au respect de la planète.**

### BANQUES

**Reconquête des pouvoirs bancaire et monétaire, au service du redressement social et productif. Changement du statut et des missions de la Banque centrale européenne, qui doit être mise au service du développement. Financement direct, sélectif et à bas taux, par la BCE, des organismes publics de crédit. Création d'un fonds européen de développement social et écologique pour appuyer une telle dynamique. Lutte contre la spéculation financière, notamment sur les dettes des États.**

### DÉMOCRATIE

**L'Union européenne est devenue un empire autoritaire où la voix des peuples est sans cesse bafouée, quand elle n'est pas simplement ignorée. Il est nécessaire de renforcer le rôle des parlements nationaux, celui du Parlement européen et il faut doter les citoyens de nouveaux outils d'intervention.**

**Pierre Laurent, sénateur de Paris, secrétaire national du PCF.**

**L**e plan d'austérité du gouvernement Valls prévoit 50 milliards d'euros de coupes drastiques dans les services publics de l'État, dans les remboursements et les prestations de sécurité sociale ainsi que dans les budgets des collectivités locales. Ce plan confirmé au lendemain des élections municipales par François Hollande est une folie sociale, économique et politique. Il est adossé au pacte signé avec le Medef qui prévoit 45 milliards d'euros d'allègements fiscaux pour le capital. 41 députés socialistes ont refusé de l'approuver. Il ne fait qu'amplifier la réduction des prélèvements fiscaux des entreprises des vingt-deux dernières années qui ont coûté à notre pays 250 milliards d'euros et abouti à la situation catastrophique d'aujourd'hui. En effet cette austérité aveugle, brutale, injuste et inefficace, appauvrit le pouvoir d'achat des classes populaires, saigne les capacités productives et les ressources. Elle fait finalement exploser la dette, le chômage et la pauvreté tout en boursouflant la spéculation et les dividendes au profit de quelques-uns. Elle aggrave aussi la crise politique et de confiance en la chose publique que subit notre pays. Elle ouvre un boulevard au Front national. Les investissements publics nécessaires à la relance industrielle, à la mutation de notre système productif et à la transition écologique sont ainsi amputés de moyens considérables. Cette politique d'austérité a aussi comme corollaire le dépeçage des collectivités territoriales et le sacrifice du maillage démocratique local annoncé par le Président de la République, ce qui ne fera qu'aggraver la concurrence entre les territoires. Aucune majorité populaire, aucune majorité de gauche ne soutient cette politique qui se mène contre ceux qui ont permis que la droite soit battue

- **Aucune majorité populaire, aucune majorité de gauche ne soutient cette politique qui se mène contre ceux qui ont permis que la droite soit battue en 2012.**

en 2012. Nous appelons les parlementaires de gauche à rompre avec tous ces dogmes libéraux qui conduisent le pays et la gauche dans le mur. Constituer un pôle financier public avec la Caisse des dépôts, la Banque postale, la CNP, Oséo, les Caisses d'épargne qui seraient ainsi réorientées vers des missions non spéculatives et conformes à l'intérêt général, abandonner les projets de privatisation ou d'ouverture du capital, organiser une conférence nationale sur les salaires qui devra déboucher sur un relèvement des grilles de tous les salaires et stopper la course à la rentabilité des entreprises et réduire les inégalités de revenus notamment à l'égard des grandes fortunes constituent quelques-unes des mesures que les sénateurs du groupe Communiste Républicain et Citoyen portent au niveau national. Au niveau européen et mondial également, une autre voie reste possible, celle du développement social, industriel, écologique et solidaire. Elle est même urgente face à la dépression créée par l'enfoncement dans l'austérité. Des mesures immédiates sont à prendre pour relancer les économies asphyxiées par la troïka et les dogmes de la compétitivité, de la mise en concurrence des travailleurs, de la réduction des dépenses publiques. En annulant une part conséquente des dettes publiques, en lançant un plan européen pour l'industrie et les services publics, en le finançant par un fonds de développement abondé par la BCE et la taxe sur les transactions financières, c'est possible. Tout comme il est possible de dire non au traité transatlantique qui porte en lui des reculs économiques, sociaux et civilisationnels considérables. Tout est affaire de choix politiques. Chaque sénateur du groupe CRC a ces exigences chevillées au corps. Il est important qu'ils puissent tous continuer de les exprimer après les élections sénatoriales de septembre.

# Non à une réforme territoriale dictée par le libéralisme

François Hollande l'a confirmé le 3 juin dans la presse régionale : son big bang territorial redessine en profondeur la carte de la France. Un nombre de régions divisé par deux mais aux pouvoirs renforcés ; la disparition des conseils généraux avec le maintien des départements comme entités administratives ; de nouveaux regroupements autoritaires débouchant sur des intercommunalités de grande taille et moins nombreuses ; des métropoles toutes puissantes. Combattue en son temps par l'ensemble de la gauche et une majorité d'élus locaux, la réforme territoriale engagée par Nicolas Sarkozy en 2010 est ainsi aujourd'hui, par un étrange retournement, poursuivie et amplifiée par le pouvoir socialiste. Économies, simplification, efficacité ? Les supposés bienfaits de la réforme ne convainquent absolument pas les élus du groupe CRC. Opposés au projet de l'ancien président de la République, ils dénoncent aujourd'hui un dangereux « séisme institutionnel » qui « ne vise qu'à réduire la dépense publique et mettre en concurrence nos territoires » et qui menace « de déstabiliser notre édifice républicain ». « C'est la fin du processus de décentralisation, préviennent-ils. La libre administration des communes est à nouveau mise à mal. Le nombre de régions va être réduit et leur pouvoir renforcé, ouvrant la voie au fédéralisme en lieu et place de notre République indivisible, qui assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens. Les départements et les régions ne pourront plus intervenir au plus près des besoins et des attentes de leurs concitoyens, en perdant le droit d'intervenir pour défendre les intérêts de leur territoire. Ce chambardement institutionnel sera doublé d'une baisse drastique des dotations aux collectivités territoriales mettant à mal leur capacité d'intervention au service de la population. Dans ce contexte, nous réaffirmons la nécessité d'ouvrir une nouvelle étape de renforcement des pouvoirs locaux en s'appuyant sur le développement de l'intervention citoyenne, pour toujours mieux répondre aux besoins et aux attentes des populations. » Cette concentration des pouvoirs locaux est conforme au traité de Lisbonne et répond aux

demandes répétées de la Commission de Bruxelles. Elle facilite l'application des politiques d'austérité en transformant les élus en de simples agents administratifs privés de marges de manœuvre. Et tant pis si elle raye d'un trait plus de deux-cents ans de tradition démocratique à la française ! « C'est un État fédéral que le gouvernement dessine pour demain, comme bon nombre de pays en Europe, s'inquiète Gérard Le Cam. Ce faisant, il fait exploser l'égalité des citoyens devant la loi sur l'ensemble du territoire national. En quoi cette réorganisation va-t-elle permettre aux Français de vivre mieux, de trouver un travail, de percevoir un salaire leur permettant de vivre et d'élever leur famille dignement, d'offrir un avenir à leurs enfants ? En quoi cette réorganisation va-t-elle développer la démocratie locale, favoriser l'intervention des citoyens et la prise en compte de leurs attentes et de leurs besoins ? En quoi la réduction du nombre d'élus est-elle un progrès démocratique ? En quoi le fait de concentrer tous les pouvoirs dans quelques mains est-il une avancée démocratique ? » Des interrogations que partagent bon nombre d'élus locaux. Lancés par la présidence socialiste du Sénat au lendemain du basculement à gauche de la Haute assemblée, les États généraux de la démocratie territoriale se sont conclus en octobre 2012 par un grand rassemblement organisé à la Sorbonne qui a réuni un millier d'entre eux. Des élus locaux qui, pour 20 000 d'entre eux, ont aussi répondu à un grand questionnaire. En substance, ces élus de terrain, maires en tête, confirment dans leurs réponses leur attachement aux communes et aux départements. Des résultats qui confortent les sénateurs communistes, très attachés eux aussi à la préservation de ces deux échelons territoriaux, et favorables dès le début à cette vaste consultation. « Après, soulignait alors Michelle Demessine, sénatrice du Nord et membre du comité de pilotage de ces États généraux, la grande colère contre la réforme sarkozienne des collectivités locales qui, ne l'oublions pas, a contribué à la victoire de la gauche au Sénat, les élus locaux, en répondant massivement au questionnaire, entendent bien s'imposer dans le débat avec deux exigences : la démocratie locale ne peut s'exercer que dans la proximité ; les finances locales doivent être à la hauteur des besoins des populations. Tout projet qui tournera le dos à ces principes est voué à l'échec. » Peut-on se passer de l'avis des Français et de leurs élus ? Non, répondent les sénateurs communistes qui

demandent l'organisation d'un référendum et une nouvelle convocation des États généraux de la démocratie territoriale. « Nous ne pouvons imaginer, écrit Éliane Assassi à Jean-Pierre Bel, le président de la Haute assemblée, que le Sénat puisse aujourd'hui examiner cette nouvelle réforme territoriale sans à nouveau revenir devant des États Généraux de la Démocratie Territoriale. Nous vous demandons donc solennellement de réunir à nouveau cette grande assemblée. Le Sénat participera ainsi au nécessaire débat citoyen qui seul apportera la garantie démocratique à un projet qui touche à l'essence de notre République. Ne pas accepter une telle consultation marquerait fatalement du sceau de l'autoritarisme l'action à venir. Monsieur le Président, ma proposition n'est pas audacieuse. Elle est conforme aux intérêts de notre peuple, de nos territoires et de la République. » Une proposition « conforme », mais qui reste à ce jour sans réponse.

## LE CHIFFRE

### 22 milliards

C'est le montant cumulé, en trois ans jusqu'en 2017, de la baisse des dotations aux collectivités territoriales. Ce qui représente une amputation de 13%.



## Métropoles, les nouvelles baronnies

C'est par une courte majorité, 162 voix pour, 152 contre, que le Sénat a adopté, le 19 décembre 2013, les conclusions de la commission mixte paritaire relatives au projet de loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles, votant ainsi définitivement le texte. Il est à noter que le gouvernement et les sénateurs socialistes ont pu compter sur le vote favorable de la droite et des centristes pour obtenir cette majorité. « Cette adoption met à mal trois principes constitutionnels auxquels nous restons pour notre part attachés, déplorent les élus du groupe CRC : l'égalité en droit de tous les citoyens, la libre administration des collectivités territoriales et la non tutelle entre elles. Il bouleverse l'architecture territoriale de nos institu-

tions locales au profit de grandes unités urbaines et au détriment des autres territoires. Il éloigne les citoyens des lieux de décision, met en concurrence les territoires et leurs habitants. Il met à mal nos communes et nos départements appelés à disparaître, en recentralisant et en concentrant les pouvoirs locaux au niveau intercommunitaire. Finalement, son seul objectif, pour répondre aux injonctions de Bruxelles, est de réduire les politiques publiques de proximité. Pour y parvenir, il réduit les pouvoirs d'interventions des élus locaux. » Un objectif visiblement partagé, donc, par le PS et la droite. La métropole du Grand Paris, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016, doit ainsi regrouper la capitale et les 124 communes de la petite couronne et leurs 6,5 millions d'ha-

bitants, mettant fin au passage aux intercommunalités existantes dans son périmètre. EPCI à fiscalité propre, ce qui asséchera de fait les ressources communales, elle disposera d'un champ d'action étendu, allant de l'aménagement de l'espace au logement. Avec Lyon et Marseille, la nouvelle entité administrative disposera d'un statut particulier. Elle sera l'une des quatorze métropoles créées par le projet de loi du gouvernement, qui toutes seront dotées de larges compétences relevant jusqu'ici des communes ou de l'État.

## Marie-France Beauvils, sénatrice d'Indre-et-Loire.

L'austérité nous frappe de plein fouet. Pour beaucoup de maires, l'exercice budgétaire s'est apparenté à la recherche de la quadrature du cercle. À force de tirer sur la corde, les élus sont confrontés à des situations inextricables. Après les 1,5 milliard qui nous ont été ponctionnés cette année, ce sont 11 milliards supplémentaires qui vont nous être soustraits jusqu'en 2017, ce qui en cumulé représentera près de 22 milliards d'euros. C'est inadmissible ! Comment allons-nous faire ? Maire d'une commune de 15 000 habitants, je suis confrontée aux mêmes difficultés que des dizaines de milliers de maires et d'élus pour tenter de répondre au mieux, aux besoins de plus en plus nombreux, exprimés en ces temps de crise, par les habitants. Ce sont 285 897 euros soit 7,48 % par rapport à l'année précédente qui nous ont été retirés sur les dotations de fonctionnement et les compensations d'exonérations d'impôts. Ainsi, les Collectivités territoriales, dont on reconnaît la fragilité sont appauvries plus fortement par ces choix. Chacun d'entre vous a constaté les hausses des prix de l'énergie, de la TVA ce qui met nos budgets sous tension. Il a manqué 600 000 euros pour équilibrer notre budget municipal cette année. La seule issue pour sortir de cette nasse imposée par l'État est la réduction de services pour les habitants et l'augmentation des impôts. C'est en fait aggraver la vie de nos habitants encore plus. Contrairement à l'État, nous avons l'obligation de voter nos budgets en équilibre. Le même État qui nous demande de participer à l'effort de redressement des comptes publics. Alors pourquoi cet acharnement ? Nos communes participent activement au dynamisme de nos

À force de tirer sur la corde, les élus sont confrontés à des situations inextricables.

économies locales, avec plus de 70 % de l'investissement public. Moins d'argent pour les collectivités locales, c'est moins d'activité pour les artisans qui sur nos territoires les plus fragiles maintiennent de l'emploi ! Moins d'argent pour les collectivités locales, c'est moins d'investissement public utile en équipements sociaux, sportifs ou culturels, en infrastructures. Moins d'argent pour les collectivités locales, cela signifie moins de service public au plus près de la population, des services qui participent à la réduction des inégalités sociales. Moins d'argent pour les collectivités locales, c'est un peu plus de recours à l'emprunt, c'est-à-dire plus de dette publique locale, exactement ce que l'État souhaite éviter en réduisant ses concours aux collectivités. Des solutions sont-elles possibles ? L'argent, il y en a, contrairement à ce qui nous est asséné chaque jour. Nous proposons de taxer les 2 000 milliards d'actifs financiers à hauteur de 0,3 %, ce qui représenterait 18 milliards d'euros. Cette proposition ne mettrait pas « sur la paille » les grandes entreprises et permettrait par un système de péréquation de reverser les sommes collectées aux différentes collectivités locales. C'est par cet impôt national dédié à la péréquation que l'on pourrait redonner de nouvelles capacités à nos collectivités pour participer au redressement du pays. Ensemble, nous pouvons faire entendre cette exigence.

## Christian Favier, sénateur du Val-de-Marne.

Après la promulgation de la loi instaurant autoritairement les métropoles, la réforme territoriale annoncée a pour seule ambition de réduire durablement la dépense publique. Il ne s'agit pas d'un nouvel acte de décentralisation, mais uniquement de réduire les services publics locaux. Ainsi, le gouvernement Valls annonce une très forte baisse des dotations, s'attaque au nombre de régions, décide d'une refonte de la carte de l'intercommunalité, décide de la disparition des conseils départementaux. Enfin, il annonce le report des élections locales prévues en 2015 ce qui se transformerait en une suppression définitive du scrutin départemental. Comme si on renforçait la démocratie en supprimant des assemblées élues ! Pour parvenir à ses fins, il choisit de faire vite, en plein été, pour taper fort et prendre de cours les mobilisations. S'il y parvient, c'est la fin de la décentralisation, du rapprochement des citoyens des lieux de décision, d'une certaine forme de démocratie locale de proximité. C'est la mise en œuvre du programme voulu par le MEDEF, Bruxelles et les officines libérales. C'est ce dont Sarkozy avait rêvé sans oser le faire. Concernant particulièrement la disparition annoncée des conseils départementaux, peut-on dire qu'ils ont failli ? Sont-ils devenus obsolètes ? Leurs missions dépassées ? Non, ils n'ont failli ni dans l'exercice de leurs missions ni dans leur contribution au dynamisme de nos territoires. Ils se sont mobilisés sur tous les terrains de la solidarité et de l'action sociale. Ainsi en Val-de-Marne, qui fêtera ses 50 ans en juillet, nous

Les conseils départementaux ont-ils failli ? Sont-ils devenus obsolètes ? Leurs missions dépassées ? Non, ils n'ont failli ni dans l'exercice de leurs missions ni dans leur contribution au dynamisme de nos territoires.

pouvons affirmer que nous avons fait mieux, bien mieux que l'État ne faisait auparavant. Qu'il s'agisse des collèges, de l'action sociale, de la solidarité envers les personnes âgées, handicapées, fragilisées par l'exclusion, qu'il s'agisse de la protection de l'enfance, de la PMI, de l'assainissement, qu'il s'agisse des crèches, des espaces verts, des politiques culturelles, sportives, de l'aide à la construction et à la réhabilitation de logements sociaux, de l'aide à la réalisation d'infrastructures de transports, du développement économique pour l'emploi, dans tous ces domaines, nous avons répondu présent et bien présent. Nous l'avons fait avec un souci permanent de l'égalité et de la justice sociale. Oui, le département constitue un très bon échelon pour contribuer à réduire les inégalités sociales et territoriales, y compris en zone urbaine. C'est sans doute parce qu'ils ne sont pas dupes des discours qu'ils entendent que 1500 agents départementaux se sont réunis en Val-de-Marne pour dire leur inquiétude et que 65 % des citoyens val-de-marnais disent non à la disparition de leur département. À leurs côtés, nous souhaitons un changement complet d'objectif, d'ambition et de méthode pour conduire une autre réforme territoriale. Et nous persistons à demander que le peuple décide au terme d'un processus démocratique. C'est un combat profondément progressiste. C'est un combat d'avenir.



## Des moyens pour les collectivités

*La cure d'austérité que subissent les collectivités locales n'a rien d'une fatalité : c'est la conviction des parlementaires du groupe CRC, conviction étayée par des propositions chiffrées. Exemples. Plutôt que de gaspiller des milliards d'euros publics en cadeaux divers et variés accordés aux grandes entreprises, sans que cela améliore le moins du monde la situation économique, pourquoi ne pas taxer les profits financiers de ces mêmes grandes entreprises ? Cette immense cagnotte est stérilisée, perdue dans la spéculation (sauf pour les spéculateurs, bien entendu). La taxer à 0,3 %, ce qui n'est pas de la spoliation, chacun en conviendra, rapporterait 18 milliards d'euros. De quoi alimenter un fonds de péréquation qui redonnerait de larges marges de manœuvre financières aux collectivités. Autre piste : une augmentation de la Dotation globale de fonctionnement versée aux communes rurales. Cette augmentation, de 900 millions d'euros, peut-être financée par une modeste augmentation de l'imposition sur les sociétés, de 33,33 % à 34 %. Cette mesure, déclinée sous la forme d'une proposition de loi, « vise, explique son instigateur, Gérard Le Cam, à apporter aux communes rurales de moins de 20 000 habitants l'oxygène financier dont elles ont besoin pour faire face aux multiples charges de fonctionnement qui les paralysent et parfois les découragent d'entreprendre. Il s'agit également d'apporter une réponse adaptée à la juste revendication de l'Association des Maires Ruraux de France qui, depuis longtemps, dénonce l'inégalité de traitement des communes, en matière de dotations d'État : 64 euros de DGF par habitant en moyenne pour le rural et 128 euros pour l'urbain. » Dommage, donc, que le Sénat ait rejeté cette proposition de loi... Les dotations de l'État aux collectivités locales ne constituent pourtant en rien un quelconque cadeau indu. Elles représentent la compensation, souvent bien insuffisante, des transferts de charges opérés depuis les premières lois de décentralisation, il y a plus de trente ans. Elles permettent donc aux collectivités locales, communes, départements et régions, d'assurer les missions que le législateur leur a confiées. Et ces missions constituent pratiquement l'essentiel de l'action publique de proximité. En période de crise où les besoins de protection des populations et de développement des territoires sont criants, réduire ces dotations revient à contraindre les collectivités soit à augmenter les impôts locaux dont le poids est déjà insoutenable pour nos concitoyens, soit à réduire leur activité d'intérêt général au service des populations ou leur investissement pour moderniser les territoires et y développer l'emploi. C'est malheureusement le choix du gouvernement.*

# Une France à plusieurs vitesses

Le constat est pour ainsi dire unanime : la politique d'aménagement du territoire se meurt, laissant les inégalités prospérer. « Il se dessine une France à deux vitesses distinguant les territoires relevant de la métropole, analysent les sénateurs communistes, qui aspirent les pouvoirs et les ressources, et les autres territoires, laissés sinon à l'abandon, du moins dans de grandes difficultés. Une telle réorganisation de l'architecture institutionnelle porte atteinte à toute idée d'aménagement équilibré des territoires, et comporte deux écueils. Tout d'abord, elle met à mal la démocratie, parce que, nous le savons tous, la proximité des élus avec la population, et le contrôle réel que celle-ci peut opérer sont le gage d'une meilleure adéquation entre les besoins et les projets portés par et pour les territoires. En outre,

la marche forcée organisée vers l'intercommunalité, comme modèle et réponse unique aux enjeux d'aménagement du territoire, semble être une impasse ou, du moins, apparaît déconnectée des réalités locales concrètes. » Le désengagement continu de l'État rend impossible un aménagement du territoire équilibré et efficace, qui devrait au contraire se traduire par l'octroi de moyens financiers et humains venant renforcer l'action des collectivités, lesquelles demeurent un des maillons essentiels de la cohésion nationale. Si beaucoup se désolent et versent des larmes de crocodile, seuls ou presque les élus du groupe CRC pointent du doigt le libéralisme à l'œuvre : « le gouvernement est lié par Bruxelles et sa politique d'austérité. Les politiques d'aménagement du territoire ne pourront trouver de cadre d'amélioration qu'en rompant

avec le carcan libéral imposé, qui conforte les inégalités territoriales et sociales. Au fond, c'est l'idée même d'une politique publique qu'il faut réhabiliter. » Et faute de rupture avec « ce carcan libéral », la création du Commissariat général pour l'égalité des Territoires, qui remplace la Datar et qui est présenté par le gouvernement comme un nouveau sésame, ne devrait malheureusement pas changer grand-chose à cette situation.



## Cécile Cukierman, sénatrice de la Loire.

Depuis de nombreuses années, le flot des critiques dénonçant les conséquences de la prolifération normative et de l'insécurité juridique qui en résultent s'accroît. Les États généraux de la démocratie territoriale, à l'automne 2012, ont donné l'occasion aux élus locaux d'affirmer leurs exacerbations sur ce point. Les critiques, certes rudes, sont néanmoins en partie justifiées. Ainsi, aujourd'hui, pas moins de 400 000 normes résultant des législations nationales et communautaires s'imposent à nos collectivités. Ces législations infligent toujours plus d'obligations aux collectivités territoriales, obligations qui se traduisent souvent par autant de coûts supplémentaires ou d'allongements des délais de procédure auxquels les collectivités peuvent de plus en plus difficilement faire face. Les difficultés rencontrées quotidiennement par les élus locaux sont réelles, mais cette exacerbation est en grande partie liée à l'insuffisance des moyens financiers dont sont dotées les collectivités ainsi qu'au retrait de l'État et à son absence de soutien technique dans nombre de nos départements suite à la Révision générale des politiques publiques et plus récemment à la Modernisation de l'action publique. De nombreuses communes sont confrontées à la complexité technique de nombre de projets, et alors que les fonctionnaires d'État pouvaient conseiller, contrôler, orienter, ces communes se sont retrouvées seules. Réduire drastiquement la présence de l'État n'a pas diminué de la même manière le besoin d'accompagnement et de conseil des maires ! De fait, le transfert s'est fait au bénéfice de consultants ou autres agences qui prolifèrent et facturent chaque service, augmentant ainsi le coût des projets tant en investissement qu'en fonctionnement. Enfin, la prolifération des normes est aussi le fruit de l'évolution de notre société. À chaque instant, pour chaque incident de la vie, la demande de sécurité – sécurité dans l'action publique, dans la réalisation publique – est renforcée, ce qui incite à aller toujours plus loin sans jamais « revisiter » l'existant. Dans ce domaine, la judiciarisation de plus en plus importante a créé un paradoxe : la demande de norme explose, mais l'application de tant de nouvelles règles n'est plus possible. Il nous faut donc trouver les moyens financiers et techniques pour remédier à cette difficulté. La création d'une Haute autorité pour le contrôle et la régulation des normes devra donc répondre à cette problématique. Évaluer les normes désuètes, ou inutiles, et aussi mesurer l'impact des nouvelles. En tant non seulement qu'élus, mais aussi que citoyen, ne perdons jamais de vue que si, immédiatement, la norme peut être contraignante à l'égard de certains, à plus long terme, elle en protège d'autres. C'est ce difficile équilibre qu'il nous faut systématiquement chercher à atteindre. L'édiction de règles répond le plus souvent à un besoin essentiel de sécurité technique et juridique. C'est seulement si et seulement si cet enjeu n'est pas au rendez-vous que la norme est inutile, sinon nous devons trouver les moyens de répondre à l'intérêt général. La simplification ne peut pas se faire au détriment du plus faible. Nous ne souhaitons donc pas céder à la facilité en contournant le problème. Au contraire, nous devons l'envisager dans sa globalité afin de répondre aux attentes des élus, essentiellement demandeurs d'expertise et de moyens.

■ **En tant non seulement qu'élus, mais aussi que citoyen, ne perdons jamais de vue que si, immédiatement, la norme peut être contraignante à l'égard de certains, à plus long terme, elle en protège d'autres.**

## Jean-Pierre Bosino, sénateur de l'Oise.

Alors que c'est bien le rejet de la politique de Sarkozy et Fillon, et en particulier son projet de réforme territoriale, qui a abouti au basculement du Sénat à gauche en 2011, l'Oise ayant participé à ce changement, les collectivités territoriales sont toujours autant malmenées ! Le projet de réforme territoriale, celui de Hollande et Valls est une reprise aggravée du précédent. Ne nous y trompons pas, ce ne sont pas seulement les départements et les régions qui sont menacées dans leur existence, les communes le sont aussi, tout comme l'intercommunalité de projets librement choisie. Les coups portés contre les finances des collectivités, contre leur autonomie budgétaire s'inscrivent bien dans une démarche de mise en cause continue, récurrente. Ainsi, la ponction sur les dotations qui devaient être de 3 milliards (4,5 milliards en cumulés) va se monter à 11 milliards (autour de 25 en cumulés). Tous les élus peuvent mesurer la réalité de cette « purge » déjà dans les budgets de 2014 ! Régulièrement des taxes, des sources de recettes de nos collectivités sont remises en cause. Dans le même temps, les transferts de charge se poursuivent, le dernier en date étant évidemment cette affaire invraisemblable des rythmes scolaires. Sans même évoquer ici la méthode qui « dénationalise » l'Éducation nationale, qui fait pour finir peu de cas de l'intérêt des enfants, il faut bien mesurer l'ampleur du coût de cette réforme supportée, pour la plus grande part, par les collectivités. Si de toute évidence cette question du rythme de l'enfant doit être abordée, la réforme en court aboutit à ce que les élus locaux soient tenus pour responsables de modifications, de toute façon enfermées dans un cadre, et qui vont par ailleurs aggravées des inégalités entre les enfants, suivant qu'ils soient dans une commune ayant plus ou moins de moyens. Il faut aussi évoquer le recul généralisé des services de l'État en charge de missions auprès des collectivités, qui obligent celles-ci à faire appel à des cabinets... privés. C'était peut-être là un des objectifs avec celui de réduire les dépenses de l'État ? La mise en cause de nos communes est bien réelle. Elle se met en place par différents biais, avec une volonté de pousser aux regroupements, aux fusions, aux métropolisations, le tout « camouflé » – à peine – sous le mot de mutualisation. Dans un tel contexte, et ce n'est pas le résultat des européennes qui peut le démentir, il y a plus que jamais besoin de l'intervention et du rassemblement des élus locaux pour l'exigence du respect de nos collectivités, de la proximité avec nos concitoyens, des services publics indispensables que nous mettons en œuvre, de l'exigence d'une consultation du peuple pour tout projet de modification de l'organisation territoriale de notre pays. J'agis en ce sens en tant que sénateur de l'Oise comme l'ensemble des sénateurs et sénatrices du groupe CRC.

■ **Il y a plus que jamais besoin de l'intervention et du rassemblement des élus locaux.**

**Thierry Foucaud, sénateur de Seine-Maritime.**

À la fin des années 90 et durant la première décennie des années 2000, les banques spécialisées dans le crédit aux collectivités locales (Dexia entre autres) ont proposé de nouveaux types d'emprunts, appelés « *emprunts structurés* », alors présentés comme le fin du fin de l'innovation financière, et qui consistaient notamment à promouvoir des produits à taux variable, taux assis sur l'évolution d'un panier de devises étrangères allant du dollar US à celui de la Nouvelle-Zélande en passant par la couronne norvégienne et le franc suisse. Séduisants en apparence, ces emprunts sont vite devenus toxiques, les aléas du marché monétaire conduisant en effet à la hausse des taux variables dans de nombreux cas. On a même observé des taux de 24 % dans certains dossiers ! Le volume des emprunts douteux est aujourd'hui estimé à 17 milliards

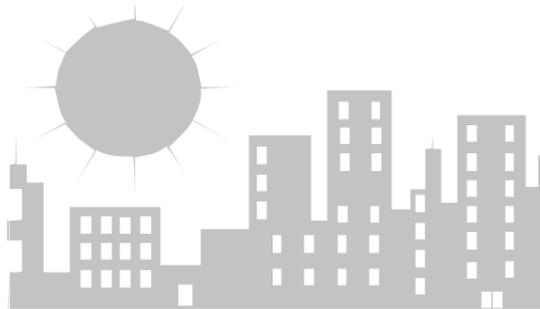
**L'État, pour complaire au secteur bancaire, a transféré aux budgets locaux la charge financière des emprunts toxiques.**

d'euros. Nombre de collectivités locales ont, devant cette situation, assigné en justice leur prêteur, et notamment Dexia (ex-CÆCL et ex-CLF, établissement financier privatisé par la droite en 1996), dont la quasi-faillite a été constatée depuis la tourmente financière de 2008. Plusieurs décisions favorables aux collectivités ont conduit à l'effacement d'une bonne partie des intérêts de la dette et nombre de recours pendants devaient conclure aux mêmes décisions, mettant en cause tantôt l'absence d'informations précises des élus, tantôt le défaut de conseil apporté par la banque à sa clientèle.

Comme l'État est engagé dans l'affaire Dexia pour solder les passifs, le gouvernement s'est senti obligé de faire adopter un projet de loi, contre lequel nous nous sommes prononcés au Sénat, annulant de fait

une partie de la jurisprudence existante, créant une forme d'amnistie bancaire pour les cadres et dirigeants qui ont, souvent, abusé de la moindre connaissance des règles de la finance que peuvent avoir les élus locaux. Une telle orientation est inacceptable, puisqu'elle conduirait à faire payer aux budgets locaux, et donc aux contribuables en dernier ressort, les intérêts indus d'une dette excessive. Au moment où l'on impose aux collectivités locales le carcan de l'austérité, voilà qu'on y ajoute la charge d'intérêts indus au seul motif que l'État devrait mettre à la poche dans le cas contraire... En clair, l'État,

pour complaire au secteur bancaire, a transféré aux budgets locaux la charge financière des emprunts toxiques. Ceci dit, dans d'autres pays, comme en Italie ou en Allemagne, les banques ont été condamnées et les collectivités ont vu décroître le niveau des intérêts exigés. Comme l'affaire est de dimension européenne, nous pensons même que la solution doit venir de la Banque centrale européenne qui doit agir pour que les banques concernées assument les pertes de créances indues et, pour une bonne part, encore artificielles. Personne n'étant capable de prévoir l'évolution des parités du dollar et du franc suisse d'ici 2025... Il est d'ailleurs étonnant que le gouvernement qui entend pourtant « *réorienter* » la construction européenne n'ait pas pensé à cette solution !



## Les Français doivent décider

Étant donnée l'ampleur des bouleversements annoncés, il n'est pas possible que les Français ne soient pas consultés. C'est à eux, et à eux seuls qu'il revient d'approuver ou de rejeter la réforme voulue par le gouvernement. Les élus du groupe CRC demandent donc l'organisation d'une consultation populaire afin « qu'au terme d'un large débat démocratique le peuple souverain tranche par référendum ». Ils demandent également que le débat parlementaire ne soit pas traité à la hussarde, en quelques jours durant l'été. Et protestent par avance si la procédure accélérée était imposée par le pouvoir exécutif. De son côté, l'ANECR, l'Association nationale des élus communistes et républicains, rappelle ce que prévoit la Constitution. « Un tel big bang institutionnel ne peut se faire sans information et sans recourir au vote des citoyens, souligne son président Dominique Adenot. L'article 72-1 de la constitution française garantit la participation des citoyens lors de la création d'une nouvelle collectivité territoriale. Ce fut le cas pour la Nouvelle-Calédonie, l'Alsace et la Corse. C'est aux citoyens de décider ! »

## LE CHIFFRE

### 20 voix pour l'abrogation...

Lors de l'examen d'un texte touchant aux collectivités, le groupe CRC a proposé l'abrogation de la loi de 2010, la fameuse réforme territoriale lancée par Nicolas Sarkozy. Un préalable nécessaire pour repartir d'un nouveau pied. Mais son amendement n'a recueilli que 20 voix, celles de ses membres, et pas une de plus ! Des bancs socialistes jusqu'à ceux de l'UMP, en passant par les centristes, les écologistes et les radicaux, difficile de faire plus unanime.

## RESSOURCES

Pour redonner des marges de manœuvre financières aux collectivités territoriales, il est possible de mettre à contribution une partie des sommes colossales détournée par la spéculation financière. Taxer à hauteur de 0,3 % les actifs financiers des entreprises permet d'alimenter chaque année un fonds de péréquation d'un montant d'environ 18 milliards d'euros. Cette proposition doit aller de pair avec l'arrêt du désengagement de l'État, et même à une revalorisation de ses dotations.

## COMPÉTENCES

Sans clause de compétence générale, département et régions seraient dans l'impossibilité d'intervenir dans d'autres secteurs que ceux que la loi définit. D'où l'importance, pour toutes les collectivités, du maintien de cette clause. Celle-ci est par ailleurs intimement liée à un principe constitutionnel essentiel, défini par l'article 72 de la Constitution : la libre administration des collectivités locales et de l'absence de tutelle d'une collectivité sur une autre.

## INTERCOMMUNALITÉ

L'intercommunalité doit être un outil de coopération entre les communes et non un instrument de coercition. Elle doit reposer sur la volonté et le libre choix de chacune des communes de s'associer avec les autres pour porter, dans l'intérêt des citoyens et conformément aux engagements pris devant eux par les élus, des projets communs.

## COMMUNES

Les communes sont le cœur vivant de la démocratie. Elles doivent être confortées et non pas vidées de leur contenu pour devenir des coquilles vides.

## DÉCENTRALISATION

Loin du statu quo, le groupe CRC demande une remise à plat de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales, sur la base d'un vrai bilan de l'application des lois de décentralisation.

## STATUT DE L'ÉLU

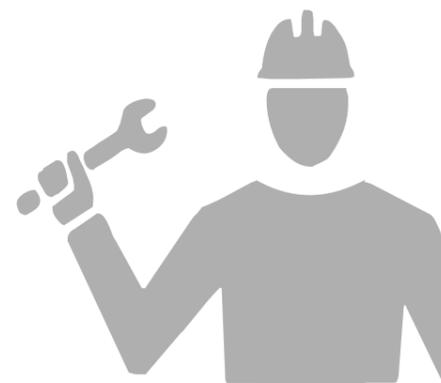
Pour lutter contre la professionnalisation appauvrissante de la vie politique, chaque citoyen, quelle que soit sa situation sociale, doit pouvoir exercer un mandat électif sans préjudice pour sa vie personnelle et professionnelle. Les élus locaux, notamment, doivent donc bénéficier d'une sécurité matérielle et professionnelle, d'une formation et d'une clarification de leur statut juridique (qui ne les place pas pour autant au-dessus des lois), comme de leurs responsabilités. C'est particulièrement vrai pour les élus salariés, ainsi que pour les maires et les élus des petites communes. Ce statut doit s'accompagner d'une véritable limitation du cumul des mandats, en nombre et dans le temps.

# Défendons nos services publics

Chaque élu local le sait : des classes supprimées ou une école qui ferme, une gare de moins en moins desservie, ou un bureau de Poste qui disparaît et voilà une commune dont la vitalité s'étiolé. Vérifiée aussi en ville, ce constat est particulièrement douloureux dans les zones rurales. Mais les services publics ne sont pas seulement des éléments indispensables au dynamisme de nos territoires, ils sont aussi le garant de l'égalité des citoyens. Ils ont joué, et continuent de jouer, un rôle essentiel dans le développement du pays. Imagine-t-on la France sans le TGV ou l'école de la République ? Aujourd'hui, ils sont menacés, malmenés aussi bien par les restrictions budgétaires que par une ouverture à la concurrence, qui au nom du libre-échange, veut transformer en marchandise, et donc en profit, tous les domaines de l'existence. À l'œuvre sous le quinquennat précédent, ce double mouvement se poursuit aujourd'hui à l'exception notable de l'Éducation nationale où les suppressions massives de postes ont cessé. Mais la majorité de François Hollande n'est pas revenue sur le changement de statut de La Poste et ne s'oppose pas à sa politique de fermeture de ses bureaux ; pas plus qu'elle ne s'oppose à EDF quand l'entreprise adopte une logique de groupe privé ; idem quant à la privatisation de GDF, considérée comme un fait acquis. Après le rejet du moratoire demandé par le groupe CRC, les fermetures d'hôpitaux publics, de services ou de maternités se poursuivent, au nom de la rationalisation de l'action publique. Le rail souffre toujours de sous-investissement, comme en témoigne l'accroissement de sa dette. Le fret est progressivement abandonné dans sa mission de proximité, alors que le wagon isolé est l'un des éléments déterminants de la transition écologique. « Des villages continuent de dépérir, alors même que, selon des études récentes, de plus en plus de

nos concitoyens aspirent à partir des zones urbaines, espérant ainsi gagner en qualité de vie, constate Évelyne Didier. Mais ils ne le font pas, faute d'infrastructures suffisantes et de garantie d'emploi. Car, au fond, c'est bien de cela qu'il s'agit : la redynamisation de nos territoires et la nécessaire réindustrialisation ne peuvent être réussies en dehors de la présence et du maillage fin du territoire par les services publics. » Ce maillage nécessite de refaire du rail un enjeu majeur de politique publique en faveur de l'aménagement équilibré et solidaire du territoire, de la mobilité et de la transition écologique. « La finalité du système ferroviaire doit bien être de répondre aux besoins grandissants des usagers d'un transport de qualité, fiable, ponctuel, et cela en toute sécurité », affirment les élus du groupe CRC dans une proposition de loi rédigée à cet effet. Ce nouvel essor du transport ferroviaire public passe selon eux par l'abandon du dogme libéral de la concurrence effrénée, la maîtrise publique des infrastructures, l'unité du réseau d'infrastructures ferroviaires, l'intégration dans les contrats avec les opérateurs de critères sociaux et environnementaux pour combattre la tentation d'un nivelage par le bas de l'offre de services et enfin, pour permettre effectivement le droit à la mobilité, par un retour à une tarification kilométrique. Ils proposent aussi de déclarer l'activité du wagon isolé d'intérêt général. Au chapitre du financement, les élus du groupe CRC militent pour la reprise par l'État de la dette de Réseau Ferré de France, la renationalisation des sociétés concessionnaires d'autoroutes, la création d'un livret de financement des infrastructures de transport, la généralisation du versement transport pour l'ensemble des régions, la généralisation de la taxe poids lourds... Autant de ressources nécessaires pour financer le système ferroviaire permettant la réalisation des investissements nécessaires à son développement et sa modernisation. Autre volet de l'action publique : le logement. Si les lois Duflot sur le logement marquent une inflexion avec les politiques précédentes, en raison notamment d'un renforcement de la loi SRU, elles ne vont pas

assez loin. Astreindre les collectivités à construire plus de logements accessibles doit être assortie d'une véritable politique nationale du logement, puisque l'État est garant de l'égalité républicaine dans tous les territoires. Cela passe, avance les élus du groupe CRC, par la mise en place de deux outils : la création d'une Agence nationale foncière en faveur du logement, doté de moyens suffisants, lui permettant d'acquérir des terrains pour initier concrètement la construction ; l'engagement d'une politique publique nationale financée par l'État disposant de crédits suffisants pour accompagner les collectivités notamment en matière d'aide à la pierre et de facilités financières en terme de crédits. Il y a urgence : les finances des organismes HLM, du 1 % patronal ou des collectivités territoriales sont exsangues, alors qu'ils assurent l'essentiel du financement de la construction de logements locatifs sociaux. « La construction de logements sociaux en cœur de ville n'est pas seulement une obligation morale et sociale, considèrent-ils. C'est une exigence qui découle de notre détermination à lutter contre les fractures sociales et territoriales, ainsi que contre l'étalement urbain, qui défigure les campagnes. La ville de demain doit permettre la mixité des usages, en alliant développement économique, équipements publics et offre de logements accessibles. Assurer la mixité sociale est la condition d'un urbanisme réussi. »



## Éliane Assassi, sénatrice de Seine-Saint-Denis.

Persister à parler de sécurité ou d'insécurité de façon défensive, c'est rester sur le terrain de ceux qui acceptent de limiter le débat au seul dosage du cocktail explosif prévention/répression. Sublimier l'idée d'une France saine, mais menacée sur ses marges par les pauvres, des jeunes, des étrangers, les Roms, etc., relève d'une stratégie de tension et de peur qui vise à opposer les citoyens entre eux et qui conduit à la stigmatisation de certaines catégories de la population désignées implicitement comme responsables de l'insécurité ou du chômage. Par ailleurs, ce pseudo diagnostic, induit l'idée que l'insécurité se limite aux seules délinquances d'inadaptation et d'exclusion sociale, ce qui est évidemment faux ! Certes, celles-ci sont visibles et empoisonnent le quotidien d'un certain nombre et nous devons apporter une réponse, y compris répressive, à ces transgressions. Mais, il faut sortir du discours d'un nombre trop grand « d'élites » politiques, médiatiques, administratives voire académiques, selon lequel les comportements d'une fraction de jeunes des quartiers populaires, comme plus largement des banlieues, relèvent d'abord de la thématique de la sécurité. C'est sur ce « ça va de soi » sécuritaire qu'il faut s'interroger. Non que la violence ou la délinquance soient dépourvues de réalité ou qu'il ne soit pas légitime de s'en préoccuper, mais parce que la reformulation en ces termes de ce qui pouvait relever à d'autres périodes de la question sociale, ne va justement pas de soi. Nous devons changer le contenu de la lutte pour la sécurité. Celle-ci ne saurait être efficace sans reposer sur ces trois exigences : prévention, dissuasion, sanction. Cela ne signifie pas qu'il faut tomber dans l'angélisme ou un laxisme qui reviendrait à nier la réalité de la délinquance ;

**Nous devons changer le contenu de la lutte pour la sécurité. Celle-ci ne saurait être efficace sans reposer sur ces trois exigences : prévention, dissuasion, sanction.**

l'aspiration de nos concitoyens à vivre en sécurité est parfaitement légitime. Toutefois, il est grand temps de mettre en œuvre ce triptyque qui par le passé a donné des résultats encourageants : des actions éducatives et sociales de prévention qui supposent des moyens pour le logement, l'emploi, le pouvoir d'achat, les loisirs, l'enseignement ; des actions de dissuasion par la présence d'une police de proximité et enfin des actions de répression justes et proportionnées. La police ne doit pas subir les effets désastreux du tour de vis imposé aux dépenses publiques. La police de proximité avait fait la preuve de son efficacité avant que l'ancien Président de la République ne la supprime. Celle-ci, au plus près de la population, jouait véritablement un rôle de lien et de prévention. La proposition de loi sur la police territoriale qui sera débattue au Sénat doit à ce titre être une réelle occasion d'améliorer les missions de la police municipale. Le groupe Communiste Républicain et Citoyen s'y attèlera lors de l'examen de ce texte. Les élus que nous sommes sont souvent interpellés par nos citoyens : incivilités, délits et même parfois violences dégradent leur vie. Et face aux arguments sécuritaires et populistes, les solutions complexes et inscrites dans le temps sont difficiles à porter. Encore qu'il ne faille pas sous-estimer l'évolution de l'opinion publique. Il devient de plus en plus audible que les services publics de proximité, la qualité du rapport avec les politiques, la police, mais aussi les intervenants sociaux sont les pistes d'avenir. En clair, une autre idée du vivre ensemble !

Laurence Cohen, sénatrice du Val-de-Marne.

## LE MOT

### Bonus-malus

**Touché, et même coulé !** Le Conseil constitutionnel a censuré le bonus-malus énergétique instauré par la loi Brottes parce que ce dispositif ne respectait pas le principe d'égalité devant les charges publiques. Une très bonne nouvelle pour les élus du groupe CRC, farouchement opposés à ce texte, car favorable à une politique énergétique guidée par l'intérêt général et assurant à l'ensemble de nos concitoyens un véritable droit d'accès à l'énergie à travers un service public renforcé. Soutenue par le gouvernement, la proposition de loi de François Brottes, président de la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale et ancien conseiller du candidat Hollande, prenait précisément le contre-pied de cet objectif.

La loi HPST, la tarification à l'activité et les fermetures d'établissements hospitaliers continuent de régir le système de santé malgré le changement de gouvernement. Les exemples sont hélas nombreux où au nom de la rationalisation, de la mutualisation, de la réduction des dépenses publiques, on réduit l'accès aux soins : Ivry, Vire, Montluçon, les Lilas, l'Hôtel Dieu... Un peu partout des luttes se mènent pour inverser cette logique. C'est l'esprit qui m'a animé en déposant, avec l'ensemble de mon groupe, une proposition de loi instaurant un moratoire sur les fermetures et restructurations d'établissements de santé. Il s'agissait de mettre à disposition des syndicalistes, des personnels, des usagers, des élus, un outil permettant de porter un coup d'arrêt aux fermetures de services, d'hôpitaux, de maternités, de centres IVG. Un moyen pour créer les conditions de prendre le temps de la concertation afin de travailler, au cas par cas, et le plus collectivement possible à des projets alternatifs répondant au mieux aux besoins des populations. Idée, somme toute raisonnable, partagée en son temps par le parti socialiste et notamment Marisol Touraine. Mais, tandis que l'hécatombe se poursuit, dégradant les conditions d'accueil pour les patients et les conditions de travail pour les agents hospitaliers, notre proposition de loi a malheureusement été rejetée, droite et Parti socialiste faisant bloc

**Les discours ministériels qui cherchent à accréditer l'idée que, depuis deux ans tout va mieux pour l'hôpital et les patients, sont démentis par la réalité.**

pour la décrier. Les auditions menées en amont avaient pourtant démontré le bienfondé d'une telle proposition largement soutenue aussi bien du côté syndical que du côté des comités locaux. Il faut dire que les chiffres officiels rappelés en séance ne laissent pas place au doute. Entre 2003 et 2011, le nombre de lits d'hospitalisation à temps complet, toutes disciplines et tous secteurs confondus, a continué de baisser : il est passé de 468 000 à 414 000 (-12 %). Le nombre des maternités est passé de 1 369 en 1975 à 554 en 2008, alors même que le nombre de naissances augmentait de nouveau. Quant aux centres d'interruption volontaire de grossesse, 130 ont été supprimés en 10 ans. Nous sommes très inquiets des projets en cours, des coupes drastiques annoncées. Les discours ministériels qui cherchent à accréditer l'idée que, depuis deux ans tout va mieux pour l'hôpital et les patients, sont démentis par la réalité. Face à la toute-puissance des ARS, il est indispensable d'instaurer des contre-pouvoirs, de faire enfin vivre la démocratie sanitaire. Pour notre part, nous continuerons à exiger, notamment lors de l'examen du projet de loi rectificatif de financement de la sécurité sociale, en juillet, des moyens nécessaires pour la santé et la protection sociale. Il est urgent et possible de changer de cap, le moratoire est plus que jamais d'actualité ! Le gouvernement ne doit pas sacrifier les hôpitaux, les établissements publics de santé : ils sont l'avenir de notre système de santé.

## DIRECT DU GAUCHE

La réforme des rythmes scolaires focalise avec raison le mécontentement des élus locaux. Un mécontentement partagé par les sénateurs communistes, lesquels n'oublient pas la responsabilité du précédent pouvoir dans cette affaire. Pas plus qu'ils n'oublient de poser cette question essentielle à leurs yeux : comment, car tous sont capables, faire réussir tous les élèves ?

« Depuis le début, nous disons nos craintes de voir cette réforme, telle que mise en œuvre par le gouvernement, aggraver les inégalités territoriales, souligne Brigitte Gonthier-Maurin. Pire, en focalisant le débat sur le périscolaire, elle nous a éloignés de la question primordiale : comment redonner du temps à l'école et aux enseignants pour s'attaquer aux mécanismes de l'échec scolaire. En 2008, l'UMP a réduit le temps d'enseignement devant les élèves de 27 à 24 heures pour instaurer l'aide personnalisée, quand dans le même temps les postes d'enseignants RASED, spécialisés dans la difficulté scolaire, étaient mis en déshérence. C'est d'abord ce choix de réduire le temps devant les élèves que le gouvernement aurait dû remettre en cause afin de permettre aux enseignants de réinvestir les pratiques pédagogiques pour déconstruire les mécanismes de l'échec scolaire, car tous les enfants sont capables d'apprendre. »

## Un droit à l'eau pour tous

Pourquoi ne pas créer un service public national de l'eau et instaurer un droit à l'eau ? C'est la proposition novatrice que formulent les membres du groupe CRC. « Ce droit à l'eau suppose, en raison du caractère vital de cette ressource pour la vie et l'activité humaine, de ne plus la considérer comme une simple marchandise, mais comme un bien commun inaliénable, détaille Christian Favier. De ce fait, nos concitoyens pourraient être assurés d'une permanence d'accès à l'eau potable d'une qualité préservée et garantie. Il revient au gouvernement et au législateur d'exclure l'approvisionnement en eau et la gestion des ressources hydriques des règles du marché intérieur soumis aujourd'hui au régime de la libre concurrence. En prenant une telle initiative, la France, ses élus, son gouvernement donneraient un signal fort en réponse à des attentes citoyennes largement partagées dans l'opinion publique nationale et de l'Union européenne. En prenant appui sur le principe de précaution environnemental, nous serions à même de pouvoir porter concrètement l'ambition de faire respecter l'eau comme ce bien commun de l'humanité. » Ce qui suppose aussi de battre en brèche le quasi-monopole des géants privés qui contrôlent ce juteux marché. Sans le moindre effet bénéfique pour les usagers dont la facture s'est souvent envolée sans que la qualité du service progresse, les immenses profits réalisés n'allant pas principalement dans l'entretien ou la modernisation des réseaux, mais dans les poches des actionnaires. Pour prendre position, ces majors ont largement bénéficié des difficultés financières des communes. En déléguant par souci d'économie, ou parfois par idéologie, elles ont supprimé leurs services municipaux et perdu un savoir-faire technique, se plaçant en situation de dépendance. Ces col-

lectivités, notamment en milieu rural, disposent aujourd'hui d'un choix extrêmement limité au regard de la complexification des normes en matière environnementale. Elles n'ont plus ni les moyens ni les capacités d'expertise pour retrouver un mode de gestion publique. Tentées par un meilleur contrôle des prestations et des prix, soucieuses de la qualité offerte et de la protection des ressources, bon nombre de municipalités souhaitent s'affranchir des contraintes du secteur privé et revenir à une gestion publique directe. La création d'un service public national de l'eau faciliterait ce retour. « La mise en place d'un service public national décentralisé permettrait à l'État d'assurer son rôle de garant de la préservation de la ressource et le soutien technique et financier des collectivités tout en garantissant une péréquation au niveau national, seul gage de solidarité et d'accès aux droits, expliquent les sénateurs communistes. L'État, pour assurer auprès des élus des collectivités locales des missions de conseil et d'expertise pour une utilisation économe de la ressource, doit permettre la création d'un corps de fonctionnaire formé. Il est inacceptable qu'aujourd'hui, la connaissance et l'expertise se situent exclusivement au sein des entreprises privées de l'eau. Non seulement il faut garantir à tous le droit d'accès à l'eau, mais il faut aussi permettre que s'exerce un contrôle citoyen. »

# La cause de l'emploi et des salariés plutôt que les profits des actionnaires

**C**hampagne ! Avec François Hollande, hier Jean-Marc Ayrault et aujourd'hui Manuel Valls, le MEDEF, les grands patrons et les actionnaires voient leurs rêves les plus fous exaucés à un point qu'ils n'avaient sans doute pas imaginé. Le « Pacte de compétitivité » s'apparente à un cadeau de 50 milliards d'euros, entre le CICE, ce nouveau crédit d'impôt, et la suppression annoncée des cotisations patronales finançant la branche famille de la sécurité sociale. Un cadeau que les Français devront payer, au travers d'un autre pacte, « le Pacte de responsabilité », qui prévoit lui, et ce n'est pas une coïncidence, 50 milliards d'économies... Pourtant, ces choix économiques ont largement fait la preuve de leur inefficacité. « Nous ne croyons aucunement qu'il soit nécessaire de recourir au crédit d'impôt pour venir au secours des entreprises et les rendre plus compétitives, relève Marie-France Beauflis. L'allègement du coût salarial, que l'on nous présente comme un élément indispensable au développement de nos activités économiques, ne tient pas au vu du bilan de la situation. Ce qu'il faut changer, ce n'est pas notre système fiscal, en allégeant toujours plus la contribution des entreprises, mais les modes de gestion qui privilégient la seule rentabilité à court terme, au détriment de la recherche d'une production efficace répondant aux besoins humains dans des conditions respectueuses de notre environnement. Depuis trente ans, tout a été essayé : baisse du taux de l'impôt sur les sociétés, baisse puis extinc-

tion progressive de la taxe professionnelle, gel puis réduction des cotisations sociales, flexibilité et précarité accrues du travail. Tout aura été mis en œuvre pour faciliter, paraît-il, embauche, investissement, innovation ; c'est en tout cas ce qui ressortait des arguments qui nous étaient présentés. Dans le même mouvement, l'État s'est peu à peu désengagé du secteur industriel, revendant une bonne partie des entreprises nationalisées en 1981 et cédant ses positions dans le secteur de la banque et de l'assurance. Le constat est clair : la France est un pays de plus en plus sinistré sur le plan industriel, avec un commerce extérieur déficitaire et une main-d'œuvre qualifiée qui quitte de plus en plus souvent le territoire national, faute d'y trouver l'emploi correspondant à sa formation initiale. En clair, les choix menés depuis trente ans nous ont conduits là où nous en sommes. » Avec l'ANI, le patronat compte un autre motif de satisfaction. L'accord national interprofessionnel qu'il a signé avec une partie des syndicats est censé « sécuriser » l'emploi. En fait, il balaye le Code du travail comme l'ont montré les élus du groupe CRC lors de la transcription législative de l'accord. Un travail d'explication qui a fait sortir le gouvernement de ses gonds : incapable de répondre aux arguments avancés, Michel Sapin, alors ministre du Travail, a préféré autoritairement couper court au débat en recourant à la procédure du vote « bloqué ». Et on comprend son embarras. Avec cet accord, les employeurs ont dorénavant la possibilité de baisser la rémunération des leurs employés en cas de difficultés conjoncturelles. Et les salariés récalcitrants qui refuseront ce

chantage à l'emploi seront licenciés à titre individuel pour motif économique. Jeter à la rue des employés leur coûtera aussi moins cher, grâce au recours favorisé à la réparation forfaitaire au détriment de la réparation intégrale des préjudices subis par le licencié. Encore une demande récurrente du Medef ! Cela sera surtout beaucoup plus facile : la procédure de licenciements collectifs pour motif économique est simplifiée, au point de supprimer l'exigence d'un motif économique réel et sérieux. Il suffira en effet qu'un salarié s'oppose à une modification majeure de son contrat de travail pour que son refus vaille licenciement, un licenciement présumé économique. À l'opposé, il sera plus difficile pour les syndicats de contester un plan de licenciement collectif. L'article 1<sup>er</sup> de la loi permet aux salariés jusqu'alors non couverts par une assurance santé complémentaire d'y accéder d'ici à 2016. Mais cela se fait au détriment de la sécurité sociale, et les droits ainsi ouverts sont moins avantageux que ceux de la CMU complémentaire. Grandes gagnantes de l'opération : les assurances privées. Il ne faut pas compter non plus sur l'ANI pour améliorer le sort des salariés à temps partiel, qui sont principalement des femmes. Aucune mesure n'est prise pour réduire vraiment le recours aux contrats précaires. Pire, sous l'effet de dispositions perverses, ces salariés pourraient être amenés demain à travailler davantage, à réaliser plus d'heures, et ce pour gagner moins.



## Annie David, sénatrice de l'Isère.

**L**e nombre d'emplois industriels continue de décroître. Le chômage touche désormais plus de 10 % de la population active et la spirale infernale n'est pas près de s'arrêter : je le constate en tant que présidente de la commission des Affaires sociales du Sénat, chaque jour apporte son lot de nouvelles fermetures d'entreprises faisant monter l'anxiété de celles et ceux qui, ne vivant que de leur travail, craignent pour leur avenir et celui de leurs enfants. Dans tous les départements, le nombre d'allocataires du RSA ne fait qu'augmenter : de plus de 5 % en moyenne, selon l'Association des départements de France, de 8,5 % dans mon département de l'Isère. Le nombre de familles pauvres – y compris des familles qui ne sont pas frappées par le chômage – atteint des sommets. Le nombre d'enfants pauvres explose également, et chacun peut entendre le cri d'alerte des associations caritatives. Oui, nous traversons une crise, mais cette crise a de multiples origines, dont l'une prime sur toutes les autres : la volonté irrépressible d'accumulation des richesses du capitalisme financier, au profit d'un nombre très restreint de nos concitoyennes et concitoyens. Cette soif de profit, ces marges qui sont devenues un dogme, les seules variables d'ajustement étant les salaires et l'emploi : voilà ce qui gangrène non seulement le système, mais aussi toute

notre société. Depuis 2008 et l'explosion de ce système qui nous a conduits dans cette crise, les remèdes proposés donnent les mêmes résultats : effondrement économique, augmentation du chômage, baisse des salaires et des rentrées fiscales. Telle est la situation dramatique de la zone euro, pourtant longtemps présentée comme un îlot de stabilité et de prospérité dans un monde en

**Depuis 2008 et l'explosion de ce système qui nous a conduits dans cette crise, les remèdes proposés donnent les mêmes résultats : effondrement économique et augmentation du chômage.**

plein bouleversement. Je l'aurais dit beaucoup moins bien que ne l'a écrit Stéphane Hessel dans son opuscule Indignez – vous ! : « Mais comment peut-il manquer aujourd'hui de l'argent pour maintenir et prolonger ces conquêtes sociales de la Résistance, alors que la production de richesses a considérablement augmenté depuis la Libération, période où l'Europe était ruinée ? Sinon parce que le pouvoir de l'argent, tellement combattu par la Résistance, n'a jamais été aussi grand, insolent, égoïste, avec ses propres serviteurs jusque dans les plus hautes sphères de l'État. Les banques désormais privatisées se montrent d'abord soucieuses de leurs dividendes et des très hauts salaires de leurs dirigeants, pas de l'intérêt général. » A nous, ensemble, de briser ce pouvoir mortifère pour toute la société et de réinventer un avenir dans lequel chaque être humain aura sa place.

## LE MOT

### Dimanche

**Comment mettre fin à l'imbrroglio juridique qui entoure désormais le travail du dimanche ?** En faisant adopter définitivement la proposition de loi du groupe CRC, déjà votée par le Sénat le 9 décembre 2011. Cette proposition accorde simplement des protections supplémentaires aux salariés et singulièrement aux femmes qui sont les plus nombreuses à travailler le dimanche. Elle prévoit que plus aucun salarié ne pourra être contraint de travailler le dimanche, sauf s'il est explicitement volontaire. Dans ce cas, il percevra obligatoirement et au minimum une rémunération doublée et bénéficiera d'un repos compensateur. Au passage, cette proposition effacera la loi Mallié qui a rompu l'équilibre qui prévalait jusqu'alors entre les intérêts des entreprises, les besoins des consommateurs et les droits des salariés. Problème : cette proposition de loi du groupe CRC n'est jamais devenue la loi de la République, car le gouvernement ne l'a jamais inscrite à l'Assemblée nationale.

Isabelle Pasquet, sénatrice des Bouches-du-Rhône.

## NOUS PROPOSONS

### MORATOIRE

**Suspension immédiate de tous les plans sociaux en cours.**

### LICENCIEMENTS BOURSIERS

**Interdiction des licenciements boursiers. Les entreprises versant des dividendes à leurs actionnaires ne doivent pas pouvoir licencier. Celles qui bénéficient d'aides publiques doivent s'engager en contrepartie à ne pas réaliser de licenciements interdits dans ce cadre. Dans le cas contraire, elles doivent restituer les sommes déjà perçues.**

### AMNISTIE SOCIALE

**Adoptée par le Sénat à l'initiative du groupe CRC, la loi d'amnistie sociale a été enterrée à l'Assemblée nationale. Les sénateurs communistes qui dénoncent « un renoncement face aux exigences et remarques infondées du MEDEF et de la droite » continuent de demander que cette loi de justice sociale soit votée.**

Après 1336 jours de lutte des Fralib, la SCOP TI va voir le jour. Trois années de combats ponctuées par des moments d'espoir, de déception, jonchées de plans de sauvegarde de l'emploi toujours rejetés par la justice, mais surtout marquées par une unité, une solidarité et une détermination sans faille. Trois années qui ont débuté le jour où le groupe Unilever a décidé de se séparer d'un établissement rentable, mais qui ne lui rapportait pas assez. Trois années prennent fin sur un accord d'une importance capitale conclu entre les dirigeants du groupe et les salariés. La multinationale consent un soutien financier au démarrage et au développement du plan alternatif des salariés par une série de mesures contribuant au développement commercial de la SCOP – formation, étude de marché, remise en état du matériel, prime pour préjudice qui s'ajoute aux indemnités légales. La cession des machines à la SCOP a aussi été actée et des garanties ont été prises pour que les terrains comme les locaux acquis par Marseille Provence Métropole, figurent à son capital. En tout ce sont 20 millions qui ont été décrochés par les salariés. Ils ont aussi obtenu qu'Unilever mette fin aux accords interdisant à des concurrents de commander le moindre volume et lève les clauses d'exclusivité qui interdisaient d'acheter une pièce détachée. Une SCOP oui, mais pour quoi faire ? Initialement Fralib est l'entreprise qui produisait des thés et infusions sous la marque historique « Elephant ». La marche forcée à la rentabilité sous l'égide d'Unilever avait toutefois beaucoup nui à la qualité des produits. Les salariés de Gémenos souhaitent avant tout revenir à une production de qualité

**Fralib, c'est la démonstration qu'il est possible de tenir tête à un grand groupe de taille internationale et d'imposer d'autres choix.**

en utilisant des aromes naturels plutôt que chimiques, et en faisant appel aux producteurs locaux. A la question : la SCOP sera-t-elle rentable ? Les salariés répondent : « Sous Unilever, nous produisons 3000 tonnes par an avec 182 salariés. Or, il suffisait de quatre mois pour amortir tous les frais d'une année, y compris les salaires des dirigeants. Le reste de l'année étant consacré à engraisser les actionnaires. Quand on nous dit que c'est le coût du travail qui pose problème en France, nous démontrons l'inverse. » Leur combativité a permis de gagner une bataille qui heureusement avait démarré avant la loi dite de « sécurisation de l'emploi » qui empêche les salariés de contraindre leur employeur à s'asseoir autour d'une table pour négocier les conditions d'un PSE. L'usine sur laquelle ils ont veillé tous ces jours et toutes ces nuits leur appartient désormais. Beaucoup ont douté de la victoire, de la mise en œuvre de leur projet, en premier le gouvernement qui n'a pas su résister à la pression de la multinationale qui menaçait de supprimer des emplois sur d'autres sites. Elle doit être une leçon à bien des égards pour nous tous, élus politiques, syndicalistes, militants ou simples salariés. Nous avons là la démonstration qu'il est possible de tenir tête à un grand groupe de taille internationale et d'imposer d'autres choix, conformes aux intérêts des travailleurs, et non à ceux d'obscurs fonds de pension.

Dominique Watrin, sénateur du Pas-de-Calais.

« Pour dissuader les licenciements boursiers, nous renchérissons le coût des licenciements collectifs pour les entreprises qui versent des dividendes ou rachètent leurs actions, et nous donnerons aux ouvriers et aux employés qui en sont victimes la possibilité

de saisir le tribunal de grande instance dans les cas manifestement contraires à l'intérêt de l'entreprise. » Tel était l'engagement 35 du candidat Hollande. Notre proposition de loi visant à interdire les licenciements boursiers qui avait été soutenue en février 2012 au Sénat par les groupes écologistes et socialistes, et à qui il n'avait manqué que 4 voix pour être adoptée, aurait pu constituer une

bonne base législative. La mesure que nous proposons, et que nous continuons de soumettre et de défendre, est efficace et réaliste : elle consiste à interdire aux entreprises de procéder à des licenciements économiques lorsqu'elles ont versé des dividendes au titre du dernier exercice écoulé. Avec cette proposition de loi, ce sont les détenteurs du capital, et non les salariés, qui feraient d'abord les efforts si besoin est. Victime du manque de volonté politique du gouvernement socialiste, et du non-respect de ses engagements, cette proposition de loi est malheureusement restée lettre morte. Mais nous ne nous résignons pas ! Car cette question n'a jamais été autant d'actualité. La situation de l'emploi n'a cessé de se dégrader, le taux de chômage oscille autour des 10 % de la population active. Or, la crise n'explique pas tout : les grandes entreprises du CAC 40 continuent de réa-

liser des dizaines de milliards d'euros de profits. Ainsi, 39,9 milliards d'euros de dividendes sont allés dans les poches des actionnaires en 2014, au titre de l'exercice 2013. Soit 5 % de plus que l'année dernière. Parallèlement, le nombre de licenciés économiques augmente fortement

**La mesure que nous proposons, et que nous continuons de soumettre et de défendre, est efficace et réaliste : elle consiste à interdire aux entreprises de procéder à des licenciements économiques lorsqu'elles ont versé des dividendes au titre du dernier exercice écoulé.**

depuis fin 2012. Ils représentent 74,1 % des entrées à Pôle Emploi. Rien qu'au mois de mars 2014, on dénombrait 1016 licenciements économiques. La réalité est que beaucoup trop d'emplois, notamment industriels, sont aujourd'hui supprimés sans réel motif économique, dans le seul



## Et le coût du capital ?

Si le « coût » du travail n'est pas responsable des difficultés rencontrées par les entreprises françaises, il faut alors chercher ailleurs leur déficit de « compétitivité ». Par exemple dans l'évolution de la répartition de la richesse produite : la part dévolue aux salaires baisse constamment, asphyxiant la capacité de consommation des ménages ; l'investissement stagne, pénalisant la recherche et le développement ; mais la rémunération des capitaux est, elle, en constante augmentation, alimentant des flux financiers perdus pour l'activité économique tout en faisant la richesse d'une minorité. C'est donc au « coût » du capital qu'il faut s'attaquer en urgence.

# La nécessaire réhabilitation de l'impôt républicain

Stop au matraquage fiscal ! Reprise dorénavant par le pouvoir socialiste, cette vieille revendication traditionnelle de la droite porte en elle, sous une apparence de bon sens, une dangereuse remise en cause de l'État républicain. « La fiscalité et, de manière plus générale, les prélèvements obligatoires, cotisations sociales, impôts et taxes divers, souffrent depuis trop longtemps de réformes incomplètes, uniquement guidées par le souci d'alléger la contribution des plus grandes entreprises et des ménages les plus aisés, dénoncent les élus du groupe CRC. Or les impôts et les cotisations sociales, justement répartis et mieux utilisés, sont les racines de notre pacte social, l'expression des principes républicains de liberté, d'égalité, de fraternité. C'est parce que les réformes jusqu'ici mises en œuvre se sont éloignées de ces principes qu'elles en sont devenues injustes, inefficaces et coûteuses. »

Devant l'impôt, les Français et les entreprises ne sont en effet pas égaux. Et de moins en moins. Ménages modestes et classes moyennes sont surtaxés via la TVA et l'impôt sur le revenu ; tout comme les PME au regard des multinationales qui s'acquittent généralement d'un impôt sur les sociétés à minima, ou y échappent grâce à des mécanismes sophistiqués. Au Sénat, seul le groupe CRC a demandé la fin du gel du barème de l'impôt sur le revenu, qui a rendu imposables des centaines de milliers de Français à faibles ressources. Un gel décidé par François Fillon et prolongé par Jean-Marc Ayrault. Lors de la

discussion du budget 2013, par le biais d'un amendement discuté le 23 novembre 2012, il avait proposé une refonte du barème de l'impôt sur le revenu comprenant ce dégel du barème de l'impôt. Proposition rejetée par le ministre de l'Économie d'alors, un certain Jérôme Cahuzac, qui n'y avait d'ailleurs vu qu'une hausse de l'impôt des plus fortunés. Parole de spécialiste ! Ses membres se sont aussi opposés à l'augmentation de TVA voulue en son temps par Nicolas Sarkozy, et finalement mise en œuvre par François Hollande. C'est dans les comptes de bilan des grandes entreprises, dans leurs trésors de guerre, dans leurs filiales implantées dans les paradis fiscaux qu'il faut aujourd'hui aller chercher l'argent qui manque tant, estiment-ils. Oui, l'argent existe : les groupes du CAC 40 versent chaque année plusieurs dizaines de milliards d'euros de dividendes, et entre 1996 et 2012, le total des dividendes versés par les entreprises est passé de 65 à 230 milliards d'euros ; 50 milliards, c'est une estimation, échappent aussi à l'impôt du fait de l'évasion fiscale ; et des dizaines de milliards, encore, sont gaspillés en exonérations fiscales et sociales sans contrepartie. Il est plus que temps qu'une authentique réforme fiscale s'attaque aux privilèges des plus grandes entreprises et des ménages les plus riches, assurant une efficacité économique et sociale. Car cette injustice fiscale mine aussi notre système de protection sociale. « Sous prétexte de diminuer le coût du travail et de restaurer la compétitivité de l'économie française, résume Isabelle Pasquet, on prive notre protection sociale de ses recettes traditionnelles : les cotisations patronales. Or la branche famille, autrefois excédentaire, est entrée, depuis 2008, dans un cycle déficitaire d'une am-

pleur sans précédent. Cette situation résulte pour partie, outre d'un déséquilibre dans la répartition des richesses qui est loin d'être anecdotique, de la crise économique, qui a fait perdre à la branche famille près de 2,7 milliards d'euros de recettes, mais elle s'explique surtout par les conséquences de plusieurs mesures négatives votées ces dernières années, dont la plus significative sur le plan financier et la plus symbolique sur le plan politique est la prise en charge par la branche famille de prestations jusqu'alors servies par la branche vieillesse. Il est donc clair que le déficit de la branche famille résulte d'abord d'un choix de politique économique opéré à son détriment pour réduire le déficit du système de retraite. »

## LE CHIFFRE

### 31 milliards d'euros

C'est le montant des exonérations de cotisations sociales en 2011.

Il était de 1,9 milliard d'euros en 1992. Dans le même temps, le nombre de chômeurs a continué d'augmenter, passant de 2,1 millions à 3,3 millions. Depuis, ces exonérations ont encore progressé. Le chômage également.

## Mireille Schurch, sénatrice de l'Allier.

## NOUS PROPOSONS

### JUSTICE FISCALE

**Alignement de l'imposition des revenus du capital sur ceux du travail ; barème progressif de l'impôt sur le revenu ; réforme de la fiscalité locale ; renforcement de l'ISF ; réforme de l'impôt sur les sociétés favorisant l'investissement productif et la création d'emplois.**

### EXONÉRATION

**Remise à plat de l'ensemble des exonérations sociales et fiscales avec ce critère : les aides publiques aux entreprises doivent être utiles à l'emploi et à la croissance.**

### ÉVASION FISCALE

**Création d'un haut-commissariat à la protection des intérêts financiers publics ; véritable loi bancaire ; taxation des flux financiers ; renforcement des conventions fiscales internationales ; nouveaux moyens aux services fiscaux pour exercer les contrôles nécessaires ; contrôle de la circulation des capitaux au sein de l'Union européenne.**

Les conclusions de la Commission d'enquête sur les modalités de passation du contrat Ecomouv viennent d'être publiées et soulignent le caractère exorbitant de ce contrat. Du principe de l'externalisation d'une fonction fiscale de l'État, que nous ne partageons pas, à la décision de recourir à un contrat de partenariat sur l'ensemble du projet, en passant par l'équilibre financier, tout dans ce contrat est sujet à interrogations et appelle des modifications profondes. S'il était essentiel de mettre à jour tous les dysfonctionnements et responsabilités qui ont concouru à la conclusion de ce contrat ruineux, il était pour les sénateurs du groupe CRC plus important de proposer des solutions de sortie de cette impasse financière, des solutions permettant la mise en place d'un groupement de compétences et de savoir-faire français piloté par l'État au service de la collectivité. En effet, ce rapport illustre avant tout une perte de compétences de l'État, une perte de confiance des serveurs de l'État dans sa capacité à réaliser ce type de projet « complexe et novateur ». Le choix d'un partenariat public-privé s'est imposé avec une évidence dogmatique sans que la preuve de l'incompétence des services de l'État n'ait été apportée ni que le recours au PPP n'était la meilleure solution. Ces choix dogmatiques sont les mêmes qui ont conduit à la privatisation des concessions d'autoroute qui constituent une rente de plus de 35 milliards d'euros et qui génèrent plus de 8 milliards d'euros de chiffre d'affaires chaque année au profit de sociétés concessionnaires totalement privatisées. En vendant sa participation, l'État a aussi renoncé aux dividendes futurs, 40 milliards de bénéfices d'ici à 2032 qui auraient dû

être dédiés au financement de nos infrastructures de transport. Mais au-delà de la faute financière ce qui nous pousse à demander une nationalisation de ces concessions, c'est l'incapacité de l'État à s'imposer comme force gouvernante. La Cour des comptes estime que ce système est devenu trop favorable aux concessionnaires et souligne le manque d'exigence de l'État qu'il s'agisse de la préservation du patrimoine autoroutier ou encore dans la fixation des tarifs des péages. Malgré cela,

année après année, les gouvernements successifs ont continué d'homologuer des tarifs non transparents contraires aux intérêts des usagers. Face à ces constats et pour mettre fin à cette situation intenable, nous proposons de revenir sur ce choix irresponsable à travers notre proposition de loi de nationalisation des concessions d'autoroutes. A la lumière de ces deux exemples emblématiques, les sénateurs du groupe CRC seront extrêmement vigilants face à la privatisation qui se profile des concessions d'hydroélectricité. En effet, alors que le projet de loi sur la transition énergétique n'a pas encore été déposé au sein de nos assemblées, le gouvernement semble privilégier le choix de la libéralisation des concessions hydroélectrique en supprimant le droit de préférence qui permet aujourd'hui une maîtrise publique de notre production. Si ce choix est confirmé, la France serait le seul pays à offrir au marché ses torrents, ses rivières, ses lacs et ses fleuves, alors que les autres États européens ont pris des dispositions protectionnistes. Nous pensons au contraire qu'il faut restaurer la confiance en l'Etat et en son ingénierie. Plus que jamais, notre pays a besoin de valoriser l'ensemble de ses atouts et sa maîtrise publique des services publics en réseaux. C'est le sens de toutes nos interventions, c'est le sens de notre engagement au sein du Sénat.

## Éric Bocquet, sénateur du Nord.

Le Premier ministre, Manuel Valls, a annoncé dès son investiture, l'objectif de réduction des dépenses publiques à hauteur de 50 milliards d'euros, les collectivités auront leur part de « l'effort nécessaire de redressement des comptes publics », elles seront privées de 11 milliards d'euros. Après les annonces de la nouvelle réforme territoriale, les collectivités subissent donc une nouvelle charge sur leurs finances. Les sénateurs du groupe CRC ont toujours porté dans leurs interventions une autre logique que celle de l'austérité mortifère et contre-productrice. Nous portons l'idée de l'utilité des collectivités par leur capacité à apporter des services et des investissements à la population, et par le poids économique qu'elles représentent dans le pays avec chaque année leurs 250 milliards de dépenses en fonctionnement et en investissement dans les territoires. Il ne faut donc surtout pas les considérer comme

une variable d'ajustement budgétaire en tant de crise, mais au contraire, comme un véritable levier économique pour lutter contre la récession. Si le gouvernement recherche des économies et des ressources, nous formulons des propositions alternatives :

**Si le gouvernement recherche des économies et des ressources, nous formulons des propositions alternatives : 50 milliards d'euros, c'est le montant estimé du coût de l'évasion fiscale chaque année en France.**

50 milliards d'euros, c'est le montant estimé du coût de l'évasion fiscale chaque année en France (1000 milliards d'euros pour l'ensemble de l'Union européenne). Nous avons avancé à l'occasion de deux commissions d'enquête pas moins de 95 propositions concrètes pour agir contre ce scandale.

Nous sommes convaincus que nous sommes confrontés à un projet de transformation libérale de notre République : la réduction des ressources des collectivités d'une part, et d'autre part la réforme territoriale pour inscrire les collectivités dans la grande compétition internationale en sont deux volets essentiels. Il est urgent que l'ensemble des citoyens s'empare de ces enjeux. Il est essentiel de renforcer partout où cela sera possible, le groupe des élus Communistes Républicains et Citoyens dans la prochaine assemblée. Ils et elles sont la garantie d'une défense efficace de nos territoires en prenant avant tout en compte ses habitants.



## Michelle Demessine, sénatrice du Nord.

Je suis parlementaire depuis un peu plus de vingt ans et, parmi les sujets qui ont toujours marqué mon activité, figure en bonne place la politique de l'emploi dans notre pays. Une politique de l'emploi qui a pris la forme, depuis 1993, d'allègements de cotisations sociales, normalement dues par les entreprises, sans cesse plus importants. Qu'on y songe : alors que les élus locaux constatent chaque année la baisse de la dotation globale de fonctionnement, nous sommes passés, depuis 1993, d'un milliard d'euros d'exonérations de cotisations sociales à 27,6 milliards en 2012 (dernière année connue) ! Mon groupe a été à l'initiative de la demande d'une mission commune d'information du Sénat dont l'objectif est d'interroger sur la réalité de l'impact sur l'emploi des politiques d'exonérations des cotisations sociales. Cette mission dont j'ai été élue rapporteure a réalisé un certain nombre d'auditions et son rapport va paraître début juillet. Quels constats peut-on faire ? Un : l'utilisation de l'argent public ainsi mobilisé (27 Mds d'euros, c'est tout de même 10 % des recettes fiscales de l'État !) est peu ou mal contrôlée. Deux : pour mesurer l'efficacité de ces mesures d'allègement, on parle, au mieux, de 800 000 emplois créés ou maintenus (ces chiffres évoluent selon les diverses évaluations d'experts, certains parlent même d'à peine 100 000 emplois), ce qui veut dire que chaque emploi nécessite une aide annuelle de 35 000 euros par an, soit plus que le SMIC annuel, cotisations sociales comprises ! Trois : les allègements de cotisations n'ont pas freiné la baisse des emplois industriels dans notre pays (850 000 de 1993 à 2012), et ont à peine favorisé la création d'emplois de services, notamment dans le domaine des services aux entreprises comme aux

**Exonérations de cotisations : en lieu et place de ce qui est devenu un gaspillage d'argent public, il est grand temps que la politique publique de l'emploi prenne un autre tour.**

particuliers (+ 750 000 emplois dans les emplois de services aux entreprises et 300 000 de plus en « volant d'intérimaires » depuis 1993). Sans compter que le nombre de chômeurs s'est accru, lui aussi, passant de 1,9 million en 2007 pour atteindre son plus haut niveau jamais atteint, en avril 2014, avec 3,365 millions de chômeurs. Les exonérations de cotisations sociales risquent donc d'avoir « accompagné », sinon favorisé, la diminution de l'emploi industriel et l'externalisation de nombreuses activités (entretien, gardiennage, service après-vente, entre autres), avec des conséquences en termes de niveau de salaire et de qualification des salariés. C'est à mon avis bien là que se situe le principal problème. Les exonérations, concernant les salaires compris entre 1 et 1,6 SMIC, étendues dès le départ aux salariés ainsi rémunérés à temps partiel, sont devenues, selon une expression tout à fait juste, des « trappes à bas salaires » dans lesquelles des millions de salariés (nous comptons désormais plus de 3 millions de smicards et surtout de smicardes) restent bloqués, ne connaissant ni promotion sociale, ni revalorisation salariale. Développement d'emplois de médiocre qualité, sans effets sur le déclin des activités industrielles dans notre pays, les exonérations de cotisations sociales doivent être mises en déclin. En lieu et place de ce qui est devenu un gaspillage d'argent public, il est grand temps, à la lumière de ce que pourra montrer notre mission d'information, que la politique publique de l'emploi prenne un autre tour. Et qu'elle serve, entre autres, à lancer un grand programme national de promotion sociale et de qualification des salariés concernés, condition d'une nouvelle croissance économique et de progrès social.

## Mettons fin au scandale de l'évasion fiscale

Ce n'est plus un sujet tabou : l'évasion fiscale fait désormais l'objet d'articles, de livres, de documentaires. Mieux, elle est devenue un des thèmes du débat politique. Modestement, mais concrètement, les sénateurs du groupe CRC ont contribué à cette salutaire évolution en étant à l'origine de deux commissions d'enquête sénatoriales sur le sujet, dont Eric Bocquet a été à chaque fois le rapporteur. La première a montré l'extrême sophistication et l'ampleur de cette évasion : environ 50 milliards d'euros annuellement, qui font cruellement défaut à l'impôt et donc au budget de l'État. La seconde a confirmé le rôle essentiel joué par les banques grâce à leur dimension internationale, à leur poids économique et à la présence de nombreuses filiales dans les paradis fiscaux. Autre constat : la défaillance ou le dysfonctionnement des autorités de contrôle et de supervision. À la lumière de ces travaux, il apparaît aussi que l'évasion fiscale loin de constituer une dérive ou un excès est au cœur du capitalisme financier et mondialisé. Elle en est même un de ses rouages essentiels. Il n'empêche : elle peut être combattue efficacement, à condition que l'État s'en donne les moyens. Ce qui n'est toujours pas réellement le cas. Cette lutte devrait pourtant être une priorité nationale, comme le proposent les élus du groupe CRC.